

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 16 janvier 2025 à 13h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE du 21 novembre 2024 et du 12 décembre 2024

Le PV du CSEE du 12 décembre 2024 est validé à l'unanimité des membres élus présents.
Le PV du CSEE du 21 novembre 2024 doit être modifié puis sera validé lors de la prochaine séance.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

*1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI sur 1,60 ETP.
2 postes de psychologue sont à pourvoir en CDD.*

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleur social sont à pourvoir en CDI.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Départ de Laetitia BURLLOT le 31/12/2024.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleur social sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.

Réparation pénale

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Arrivée de Laure LETTO, éducatrice spécialisée, le 02/12/2024.

Direction

Le poste de directeur adjoint va être pourvu le 03/03/2025 par Madame Anne-Sophie JONQUET.

Equipe technique

1 poste d'agent technique est à pourvoir en CDI.

3. Activité du SSE 94

Les tableaux seront à nouveaux mis à dispositions des membres du CSEE.

Suite à l'arrêt de « Pulse Secure » de Orange, les services comptable et facturation n'ont plus accès au logiciel Alpha PPJ en dehors du service, d'où l'absence de données précises.

Actuellement, une quinzaine de mesures sont en attente sur le service d'AEMO et une vingtaine en MJIE. Une petite hausse se fait sentir en AEMO.

L'activité n'a pas été faite sur l'année 2024, mais les chiffres correspondent aux projections. Tous les travailleurs sociaux sont à leur norme.

La règle sur les mesures complémentaires exercées par certains travailleurs sociaux a été rediscutée. Un travailleur social a la possibilité d'avoir des mesures en plus de sa norme dans un contexte très précis et des conditions précises.

Seules les mesures en cours peuvent être relayées à d'autres travailleurs sociaux en cas de départ ou d'arrêt maladie prolongé d'un collègue. C'est sur la base du volontariat.

La Réparation Pénale

Les réquisitions en attente sont importantes. A cause des délais d'attente et des postes vacants, le parquet a annulé certaines réquisitions qui n'ont alors plus de sens.

4. Point sur les processus prévus en cas de conditions climatiques difficiles

Ce point est soulevé suite à un courrier de plusieurs salariés, adressé aux élus faisant suite à l'épisode neigeux de novembre 2024 qui questionnait les responsabilités de l'employeur et la marche à suivre dans un tel contexte.

L'employeur a des obligations spécifiques en cas de conditions climatiques difficiles pour assurer la sécurité et la santé de ses salariés. Voici quelques articles du Code du travail qui s'appliquent :

- **Article L4121-1** : L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- **Article R4223-13** : Les locaux fermés doivent être suffisamment chauffés pendant la saison froide pour maintenir une température convenable.
- **Article R4225-1** : Les postes extérieurs doivent être aménagés de manière à protéger les travailleurs contre les conditions atmosphériques.
- **Article R4225-2** : Les salariés doivent avoir accès à de l'eau potable et fraîche pour la boisson.

En voici des extraits en lien avec les articles nommés précédemment :

- 1- Protection contre le froid : les locaux de travail doivent être chauffés pendant la saison froide pour maintenir une température convenable. Pour les salariés travaillant en extérieur, l'employeur doit fournir des équipements de protection individuelle adaptés, comme des vêtements isolants et des abris temporaires chauffés.
- 2- Protection contre la chaleur : en cas de canicule, l'employeur doit mettre en place des mesures pour protéger les salariés, comme la fourniture d'eau potable, l'aménagement des horaires de travail et la mise à disposition de zone de repos ombragées.
- 3- Intempéries : en cas de conditions météorologiques extrêmes (neige, inondations, etc), le salarié peut invoquer la force majeure pour justifier son absence ou son retard au travail. L'employeur peut également proposer des solutions comme le télétravail ou l'aménagement des horaires.

- 4- Evaluation des risques : l'employeur doit évaluer les risques liés aux conditions climatiques et prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des travailleurs.

Seul un arrêté préfectoral peut imposer des mesures supplémentaires à celles prévues par Code du Travail. En l'absence de cet arrêté préfectoral, l'employeur n'a pas d'autres obligations que celles ont été mises en place lors de cet épisode neigeux de novembre 2024.

Les chefs de service peuvent évaluer en fonction des impératifs des membres de leurs équipes.

5. Rappel des règles de vie collective concernant l'utilisation des espaces communs

Des retours sont faits quant au manque d'entretien de certains espaces :

- La salle des « petits », le tapis au sol est rarement nettoyé et des jeux/jouets peuvent restés dans la salle de façon aléatoire.
- Les jeux de l'accueil ne sont pas nettoyés ni rangés par les travailleurs sociaux.
- Les salles d'entretien ne sont pas toujours désinfectées ni aérées par les travailleurs sociaux/psychologues après un entretien
- Les micro-ondes sont rarement nettoyés par les salariés lorsqu'ils ont été salis par les aliments.
- Le réfrigérateur : des moisissures apparaissent dans le bas et plusieurs grilles sont souillées par des aliments qui ont coulé
- Le lave-vaisselle est vidé par les mêmes professionnels et pas toujours mis en route à bon escient. La vaisselle traine dans l'évier ou sur la table de réunion.
- L'état des éponges et torchons est aussi délétère.

Un mail sera adressé aux professionnels quant au « prendre soin » des pièces et du matériel collectif, ainsi que ce qui incombe aux professionnels de permanence.

Il est important que chaque professionnel s'assure de laisser chaque salle et tout matériel utilisé en bon état.

Concernant le matériel « enfant », il peut être envisagé de demander un nettoyage biannuel par l'entreprise de ménage.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses.

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*



*Guillaume SACCO,
Président du CSEE.*

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 10 février 2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE du 21 novembre 2024 et du 16 janvier 2025

Les PV du 21 novembre 2024 et du 16 janvier 2025 sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

2 postes de travailleur sociaux sont à pourvoir en CDI sur 1.60 ETP et sur 1 ETP

2 postes de psychologues sont à pourvoir en CDI.

Départ de Joséphine GUEGAN, psychologue, le 13/01/2025.

Départ de Salomé PELTA, psychologue, le 06/01/2025.

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

*1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

*2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
Départ de Sabrina HADJ ALI, TISF, le 10/01/2025.
Départ de Cosimo MARTORANA, stagiaire éducateur spécialisé, le 21/01/2025.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

*1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.*

Réparation pénale

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Equipe technique

1 poste d'agent technique est à pourvoir en CDI.

Documentation

Le poste de Valérie GUILBERT, documentaliste, est intégré au pôle Communication/Documentation de la Fondation à compter du 27/01/2025.

3. Activité du SSE 94

Réparation Pénale :

Au vu du nombre de salariés en poste, les actions collectives ont été privilégiées afin d'épurer un maximum d'ordonnancement. Ces actions collectives ont permis d'augmenter l'activité plus que prévu initialement. Néanmoins, l'activité n'est pas faite sur l'année, comme cela est le cas depuis 3 ans, faute d'une équipe complète (195 ordonnancements exécutés sur 270 attendus).

Le Service d'Investigation Educative :

L'activité est fluctuante. Sur décembre, il y avait 34 mesures différées en attente. Il y a une variation de 30 à 50 différés au cours de l'année.

Avec le recrutement qui va s'opérer prochainement, les différés pourront être absorbés du fait que les mesures en attente sont en faible nombre.

Assistance Educative en Milieu Ouvert :

Il y a 31 mesures différées en attente au 29/01/2025.

4. Point concernant la Direction Générale

La Direction Générale développe une stratégie afin de raccourcir les vacances de poste sur l'ensemble de la Fondation. Il s'agit de l'Opération Zéro Poste Vacant.

La Fondation a remporté l'appel à projet concernant la création d'une MECS à Mitry Mory, cependant au vu des finances de la PJJ, le projet est annulé.

Des groupes de travail autour du *guide rouge* (Protection Administrative et Judiciaire de l'enfant dans l'Association Olga Spitzer de novembre 2009) et *guide bleu* (Actions médico-sociales dans l'Association Olga Spitzer de novembre 2009) de la Fondation, outils sur les différentes méthodes de prise en charge des enfants au sein de différents services vont voir le jour.

La Direction Générale demande à ce que le point DUERP et PAPRIACT ainsi que le recensement des accidents du travail soient systématiquement mis à l'ordre du jour de la CSSCT.

5. Fin des avances sur salaire, seules les demandes d'acomptes sont acceptées. Discussion sur les raisons et les avantages de cette décision

Le Directeur du SSE94 a eu pour information de la DRH l'arrêt des avances sur salaires au sein de la Fondation.

Jusqu'à présent, le SSE94 accordait des avances, Guillaume SACCO va se rapprocher de la Direction Générale afin d'éclaircir les raisons.

Il est important de se reporter au mail informatif vis à vis de la procédure des avances sur salaire adressé le 10 février 2025.

Les salariés demandaient plus fréquemment une avance plutôt qu'un acompte.

Une avance sur salaire consiste à octroyer une somme d'argent à la demande du salarié. Cette avance est accordée par le directeur dans la limite des capacités de remboursement du salarié et peut être remboursée sur plusieurs mois. Un acompte sur salaire est déterminé en fonction du nombre de jours déjà travaillés et il ne peut être accordé plus que la rémunération du travail déjà accompli par le salarié sur le mois en cours.

6. Point sur le Projet Pluriannuel d'Investissement : état d'avancement

Le SSE94 aura une réponse le 14 février 2025, lors de la venue du Directeur Général malgré tout la DPEJ a apporté une réponse positive avec quelques points à revoir. La DAF a interpellé la PJJ étant donné que le délai de réponse est dépassé.

En effet, le premier PPI était signé par la PJJ, d'où l'interrogation face à l'absence de réponse de la PJJ.

Le PPI est passé, les conditions financières techniques sont acceptées.

7. Information sur le renouvellement des contrats : contrat d'assistance juridique du CSE, Contrat Nouvelle Lune (mars 2025)

Le CSE informe le renouvellement des contrats annuels de l'Assistance Juridique pour un montant de 1548€ ainsi que le renouvellement du contrat annuel à la boutique Nouvelle Lune pour un montant de 680€.

8. Questions diverses

Pas de questions diverses abordées ce jour.



*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*

**Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
du 10/02/2025 à 16 heures**

Présents :

- Monsieur SACCO, Directeur du SSE94, Président du CSEE
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Absentes :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame MERIC, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président de la CSSCT et des élèves, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après la validation du rapport de la CSSCT.

Début de la séance à 15h55.

1. TRAVAIL SUR LA MISE EN CONFORMITE DES PROCEDURES D'EVACUATION

Suite aux retours des salariés ayant fait la Formation Incendie, nous ne serions pas dans une situation conforme à ce qu'il est attendu.

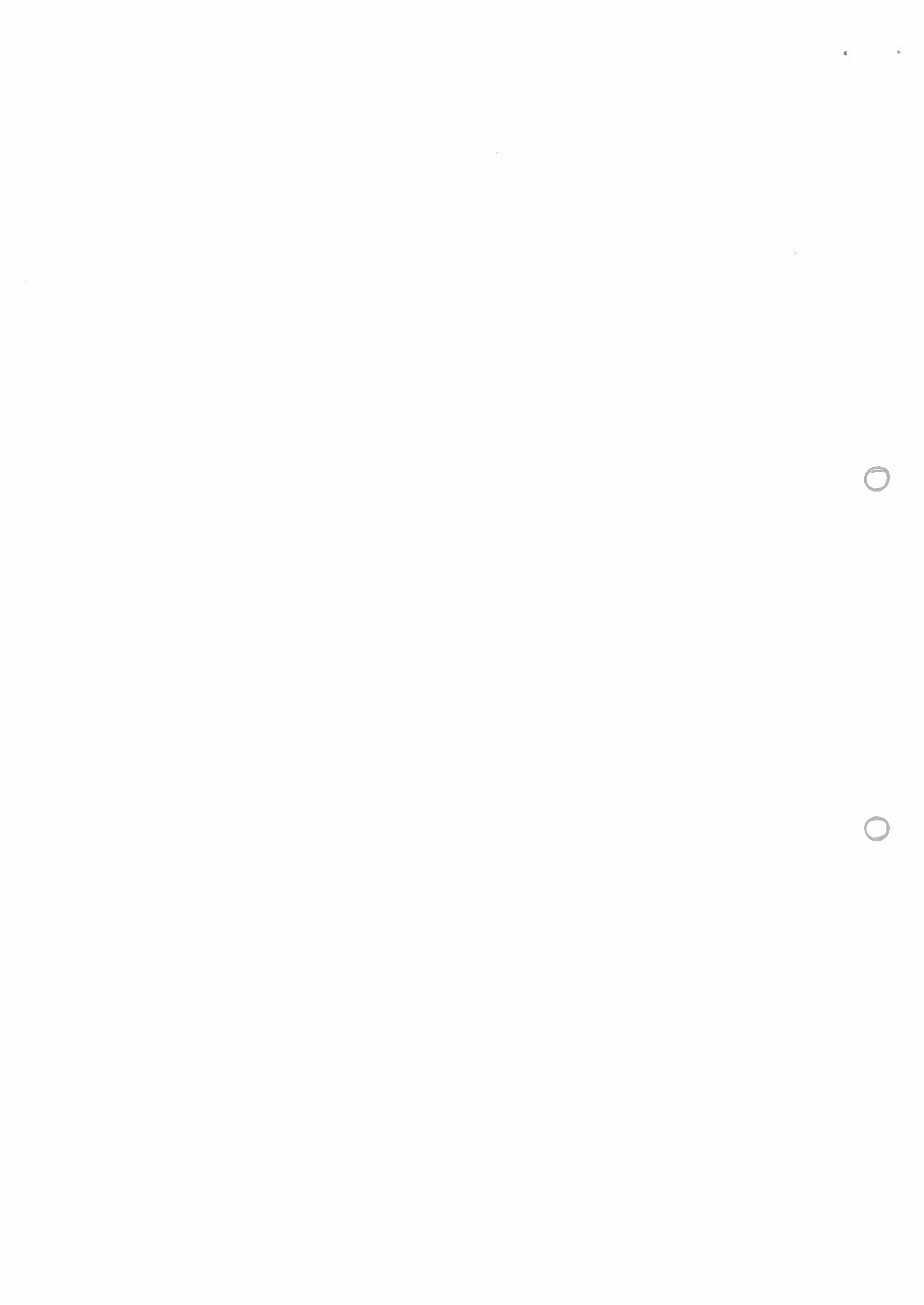
Le formateur nous a indiqués que la nomination des guide-files et serre-files n'était pas la solution la plus efficace. En effet, les salariés qui sont nommés ne sont pas obligatoirement présents tous les jours sur le site, d'autant plus qu'il y a 3 cadres sur 4 nommés pour le site de Créteil.

Monsieur SACCO regrette et se questionne sur le fait qu'il n'ait pas pu participer à la formation et se demande comment, d'une année à l'autre, selon les formateurs, nous pouvons passer de « conforme » à « non conforme ».

Monsieur SACCO et les élèves vont donc faire en sorte d'être en conformité et, pour se faire, Monsieur SACCO attend le compte-rendu de la mise en conformité du plan d'évacuation de la CSSCT.

Par contre, certains arguments des derniers formateurs sont cohérents :

- Le point de ralliement actuel à Créteil est dangereux, il faut traverser deux rues et les voitures roulent vite.
Donc, le point de rassemblement est redéfini : devant le cabinet médical et la salle des fêtes, avenue Georges Duhamel.



Les salariés ont également accès à plusieurs mises en situations d'urgence à l'aide de l'application LIFEAZ qu'il faut installer sur les téléphones portables. Cette application donne accès à de rapides questions accompagnées de vidéos qui viendront apporter toutes les réponses utiles et compléteront une éventuelle formation de secourisme en abordant les sujets suivants :

- Les arrêts cardiaques.
- Les gestes qui sauvent.
- PSC1 (formation premier secours).

Afin de signaler la présence des défibrillateurs au sein du SSE 94, ces derniers vont être répertoriés sur la base nationale « Géo'DAE » permettant leur mise à disposition à toutes personnes extérieures au service.

3. INVENTAIRE DE LA VALISE DE CONFINEMENT

La valise de secours (rouge) sera réapprovisionnée et les produits périmés seront changés. Pour rappel, cette dernière est rangée pour le moment :

- Dans la salle de confinement à Créteil, dans le meuble porte droite qui se trouve sous l'écran de télévision.
- Dans l'entrée au service Comptabilité sur le meuble bas devant la porte de Madame EKOBO.
- Dans le bureau des secrétaires à Choisy.
- Dans la salle d'eau au service de Réparation Pénale.

Des bouteilles d'eau seront également mises à disposition et rangées à côté de la valise. Une personne sera responsable de cette valise.

4. EMBLEMES DE DETECTEURS DE FUMEE SUR LE SITE DE CRETEIL ET DE LA REPARATION PENALE

Certains détecteurs de fumées ne sont pas idéalement placés sur les sites de Créteil et de la Réparation Pénale. En effet, ils n'ont pas lieu d'être placés dans la cuisine mais plutôt dans le couloir qui mène à la cuisine. Le déplacement de ces derniers ainsi que la vérification du bon fonctionnement des autres détecteurs seront effectués par Monsieur ALVES.

5. SUITES DONNEES QUANT AU DIAGNOSTIQUE EFFECTUE PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT

Les petits travaux mis en avant lors du passage des élus sur les 3 sites du SSE 94 ont été en majeure partie réalisés sur Choisy Le Roi et la Réparation Pénale.

Alexandra MERIC a préalablement à la réunion du CSEE attiré l'attention des élus sur les câbles au sol, en précisant que des goulottes verticales (du plafond au sol) seraient moins dangereuses.



La cotation était faite jusqu'à présent par Monsieur SACCO sur deux ans et demi de rétroactivité. Il faudrait donc que celle-ci soit collective. Monsieur SACCO souhaiterait un regard croisé avec les élus, ce qui sera fait à la prochaine réunion de la CSSCT.

- Les élues questionnent Monsieur SACCO sur le cheminement de la BDESE (Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales) :

Quand les données sont-elles renseignées sur la BDESE et par quels moyens le CSE est-il informé, notamment pour les accidents du travail ?

La séance est levée à 17h33.

Brigitte QUINTARD
Elue titulaire de la CSSCT



Guillaume SACCO
Président de la CSSCT



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 13 mars 2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 10 février 2025 et le compte-rendu de la CSSCT du 10 février 2025

Le PV du 10 février 2025 ainsi que le compte-rendu de la CSSCT du 10 février 2025 sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

*2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI à 0.60 ETP et à 1 ETP
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.*

Prise de poste le 03/02/2025 de Lola ANTUNES, psychologue en CDI à 0.50 ETP.

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Mathilde MAILLARD Stagiaire EJE a terminé son stage le 21/02/25.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Prise de poste le 03/02/25 de Toni GRIMALDI, chef de service en CDD en remplacement de Jennifer ALVAREZ-PAMOS.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

2 postes de travailleurs sociaux en CDI sont à pourvoir.

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.

Départ le 28/02/2025 de Tiphaine SORNETTE, éducatrice spécialisée.

Réparation pénale

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Equipe technique

1 poste d'agent technique est à pourvoir en CDI.

3. Activité du SSE 94

Un état des lieux sera fait au prochain CSE suite à la transition qui s'opère actuellement au sein des équipes.

4. Point sur le projet immobilier

Le projet immobilier est lié aux conditions politiques actuelles.

Nous restons en attente de la signature de la PJJ. Il existe un accord de principe oral.

Le discours de la Direction Générale se veut positif préconisant l'amorce du déménagement.

Le SSE94 attend que les équipes soient formées pour ensuite créer des groupes de travail afin de penser aux nouveaux locaux (Un calendrier devrait se mettre en place dans le courant du mois d'avril.)

La réorganisation du service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert est priorisée.

Les salariés seront informés des modalités de l'aménagement de cet espace en temps et en heure.

Concernant les différents locaux utilisés par le SSE94, le bail concernant le local de la comptabilité est en cours de résiliation. La DAF a fait une demande de résiliation de bail sous conditions.

Quant aux locaux de la Réparation Pénale, ils sont liés à une convention de prêt avec la PJJ.

Le local principal du SSE de Créteil, appartenant à la Fondation, sera mis en vente.

Les archives départementales se sont déplacées pour faire un « diagnostic » sur les besoins en terme d'archivage.

5. Présentation du BP 2025 du CSE

Ce point est abordé lors d'une instance plénière.

6. Mise en place du site internet du CSE via POZEO/Nouvelle Lune

Un site internet du CSE a été créé pour faciliter la communication et les échanges entre salariés et élus. Il devrait être actif courant avril 2025.

Les avantages sont ainsi mis en avant.

Vous trouverez sur l'interface différents onglets :

- Accueil
- Equipe CSE
- Organisation du CSE
- Vos avantages
- Actualités
- PV du CSE

Les salariés auront, par la même occasion, un accès direct à la boutique Nouvelle Lune pour tout achat.

7. Questions diverses

Questions sur la journée de Solidarité du 9 juin 2025 suite au mail reçu par les salariés demandant de poser un congé trimestriel uniquement :

Le mail reçu n'est pas à prendre en considération, les salariés doivent s'en tenir au règlement intérieur.

Pour rappel :

« Compte tenu de la diversité des établissements de la Fondation, cette journée de solidarité n'est pas identique pour l'ensemble des salariés et s'effectue selon les conditions ci-dessous :

- *en principe, la journée de solidarité au sein de la Fondation se traduit par la suppression d'un jour de Congé Trimestriel (CT). Cette mesure s'applique à tous sauf pour le personnel amené à travailler le Lundi de Pentecôte pour des raisons de service ;*
- *les salariés peuvent également opter pour la déduction de 7 heures de leur compteur d'heures de régulation (au prorata temporis pour les temps partiel) qui correspondront ainsi à la journée de solidarité. Les salariés souhaitant opter pour cette possibilité adresseront leur demande à leur direction avant le 30 juin de chaque année».*


Do/ Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.

Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 7 avril 2025 à 13h00

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame JONQUET, directrice adjointe du SSE94
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée.
Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 13 mars 2025

Le P.V. du 13 mars 2025 est validé à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Le 03/03/2025, arrivée d'Emmanuelle BERTIN, psychologue, 0,40% en CDI

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI pour 0.60 ETP et 1 ETP

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

Le 03/03/2025, arrivée de Jessica LOUIS JOSEPH, éducatrice spécialisée, CDI temps plein
Le 17/03/2025, arrivée de Agathe CAMOUSEIGT, éducatrice spécialisée, CDI temps plein
Le 03/03/2025, arrivée de Fanny WOUE, stagiaire CAFERUIS I
Le 31/03/2025, départ de Anaïs CHABERT.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

*1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert équipe 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert équipe 4

Le 24/03/2025, arrivée de 2 travailleurs sociaux de Choisy, Mme Daphnée PARIZOT et Mme Natacha LE MOUËL
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.

Réparation pénale

Le 03/03/2025, arrivée de Céline ISKENDERIAN, éducatrice spécialisée à temps plein

Direction

A partir du 03/03/2025, Anne-Sophie JONQUET est devenue directrice adjointe.

Accueil et Comptabilité

Du 19/03/2025 au 20/03/2025 et du 26/03/2025 au 28/03/2025 Maryam SOUKOUNA (agent d'accueil) en CDD à 1 ETP en remplacement de Julien KACZMIERCZAK.

Depuis le 26/03/2025, Mme KOULOOURATH Laure, en remplacement de Mme QUEVRIN en CDD, à temps plein.

Equipe technique

1 poste d'agent technique est à pourvoir en CDI.

3. Activité du SSE 94

Nombre de différés A.E.M.O. au 26 mars dernier :

- Equipe Est : 9
- Equipe Ouest : 20
- Equipe Nord : 11.

Créteil est la zone tampon par rapport à la nouvelle réorganisation.

Service d'Investigation Éducative :

- 29 mineurs en différé.

Réparation Pénale :

- 236 réquisitions dont 120 en classement sans suite, soit 116 en attente.

Malgré une légère remontée, l'activité reste faible. Actuellement, nous sommes dans une période de transition. Mme JONQUET a reçu les chefs de service afin d'organiser l'activité et les prochaines attributions, en fonction de la nouvelle territorialisation.

4. Date de versement des notes de frais, peut-on formaliser une autre date plus proche de la réalité ?

La date prévue du versement est le 18 du mois, mais elle n'est quasiment jamais respectée.

Mr SACCO veut bien essayer de décaler la date au 24 ou 25 du mois, mais il craint que cette nouvelle date soit également fluctuante.

Les salariés se retrouvent en difficulté malgré la proposition d'utiliser l'avance permanente de 150€ par personne, versée en une seule fois. Cette disposition n'est actuellement pas utilisée car les travailleurs sociaux ne veulent pas avoir à gérer l'argent de la fondation.

La direction va faire une communication pour indiquer un versement des débours entre le 18 et le 22 du mois au lieu d'une date fixe et rappeler la possibilité de bénéficier de l'avance permanente de 150.00 €.

5. Y-a-t-il une formation SST prévue ?

La formation n'a pas été prévue car elle n'a pas été demandée sur le plan de formation. Pourquoi n'a-t-elle pas été prévue dans le Plan de Développement des Compétences, la Direction ne l'a pas intégrée parmi les formations demandées tous les ans ?

Les salariés qui ont suivi la 1^{ère} formation en 2023 en perdront le bénéfice s'ils ne font pas la suite.

Par ailleurs, la formation n'est pas la même entre la formation initiale et celle de réactualisation des acquis.

De plus, nous sommes tributaires de la législation, la formation SST n'est pas obligatoire, alors que la formation incendie l'est.

Mr SACCO revoit le sujet avec Mme Goundo SACKO.

6. Formation Microsoft 365

Elle n'est pas prévue, mais possible sous forme de tutoriel ou en demandant l'intervention de Mr Sébastien JACQUIN

Pour organiser cette formation, il est possible d'utiliser Sharepoint soit sur site ou en visioconférence.

Les salariés sont demandeurs d'une formation rapide avant l'été.
Une préférence est donnée à une formation en présentiel.

Mr SACCO et Mme JONQUET en parle en CODIR.

7. Point divers

Qu'en est-il du déménagement à Olof Palm ?

La PJJ a donné son accord.

La Direction propose de mettre en place des groupes de travail afin que les salariés puissent être acteurs de l'organisation et de la disposition des nouveaux bureaux.

Un cahier des charges sera envoyé à la Direction.

Très prochainement des groupes de travail et un planning seront mis en place.

*Fernanda DOS SANTOS,
Secrétaire adjointe du CSEE.*



*Guillaume SACCO,
Président du CSEE.*

**Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
du 07/04/2025 à 15h**

Présents :

- Monsieur SACCO, Directeur du SSE94, Président du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame JONQUET, Directrice adjointe du SSE94

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS et titulaire de la CSSCT

Début de la séance à 14h30

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président de la CSSCT et des élues, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après la validation du compte-rendu de la CSSCT.

Le compte rendu de la CSSCT du 10 février 2025 a été validé lors du CSE du 13 mars 2025 (voir PV du CSE).

1. DESIGNATION DES GUIDE-FILES ET SERRE-FILES

Nous sommes revenus sur la nomination des guide-files et serre-files, lors de la formation incendie, le formateur nous a rappelé leur importance et donné des préconisations pour les désigner.

La question sera également abordée en réunion codir afin d'acter la procédure et de définir qui sera guide-file et serre-file.

La proposition faite est que le guide-file soit assuré par le travailleur social de permanence et le serre-file par le chef de service de permanence.

Il y aura une bannette à chaque entrée et sortie avec une trousse d'urgence contenant des gilets et des brassards de couleur différente (vert pour les guide-files et orange pour les serre-files), un plan d'évacuation, une liste du personnel, des sifflets, des couvertures de survie ainsi que quelques produits premiers soins (compresses, bandages, sucres, ...).

2. SUIVI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MISE A JOUR DU DUERP

Les élus ont étudié les accidents du travail (A.T.) ayant eu lieu depuis le 01/01/2025 afin d'identifier les facteurs déclenchants et de proposer, s'il y a lieu des actions de prévention afin de les limiter au maximum. Il y a eu 4 accidents du travail du 01/01/2025 au 31/03/2025 sans cause commune. Ils sont déclarés par Mme Cybèle VINCENT, Madame Catherine QUEVRIN et Mr Guillaume SACCO qui sont les seuls à avoir la signature.

Le travail sur le DUERP ci-joint a permis d'affiner l'évaluation des risques et dangers de chaque secteur et salariés concernés (en fonction des postes de travail ou de catégories de poste). Pour se faire, chaque risque a été évalué en fonction de la "gravité", de la "probabilité" et de la "défectabilité" afin de déterminer la "criticité" permettant alors de penser et de mettre en place les mesures de prévention nécessaires en leur attribuant une priorité d'action.

La "criticité" est déterminée en multipliant la "gravité" par la "probabilité" et par la "défectabilité".

Le DUERP sera évalué tout au long de l'année en fonction des risques et des dangers rencontrés au sein du SSE 94.

Le prochain travail à faire portera sur le PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail).

3. QUESTIONS DIVERSES

L'ensemble des défibrillateurs ont été mis en place au cours du mois de février 2025 dans chaque service et une note explicative va être apposée à proximité de ces derniers détaillant leurs règles d'usage.

L'application « LifeAZ » disponible sur « Google Play store » ou « App Store » permet également d'obtenir les conseils utiles sur 17 mises en situations d'urgence. De rapides questions accompagnées de vidéos (moins de 2 minutes) viennent apporter toutes les réponses utiles et complètent la formation de premiers secours (PSC1) en abordant les sujets suivants :

1 Arrêt cardiaque

- Reconnaître et alerter face à un arrêt cardiaque
- Apprendre à réaliser un massage cardiaque
- Agir face à un arrêt cardiaque avec un défibrillateur
- Agir à plusieurs avec un défibrillateur

2 Gestes qui sauvent

- Reconnaître un malaise inconscient
- La position latérale de sécurité
- Agir face à un malaise inconscient chez la femme enceinte
- Agir face à une crise convulsive au bureau
- Agir face à une hémorragie
- Agir face à une hémorragie avec un pansement compressif
- Agir face à un saignement de nez

3 PSC1

Étouffement :

- Agir face à une obstruction partielle
- Claques dans le dos
- Les compressions abdominales
- Agir face à une obstruction grave

Plaie :

- Découvrir les différents types de plaie
- Agir face à une plaie simple
- Agir face à une plaie grave

Brûlure :

- Découvrir les différents types de brûlures
- Agir face à une brûlure simple
- Agir face à une brûlure grave

Malaise conscient :

- Agir face à une douleur dans la poitrine
- Agir face à un accident vasculaire cérébral
- Agir face à une crise d'asthme
- Agir face à une allergie alimentaire

Traumatisme :

- Agir face au traumatisme d'un membre
- Agir face à un traumatisme avec une douleur au cou

La demande va être faite auprès du Service Informatique de la Fondation pour que cette application puisse être automatiquement téléchargée sur les nouveaux téléphones portables. Monsieur SACCO, Madame JONQUET et les élues présentes sont favorables et encouragent les salariés à utiliser cette application sur les téléphones, ces vidéos étant des mises en situation d'accidents de la vie quotidienne.

La séance est levée à 15h30

**Mme Alexandra MERIC
et Mme Cybèle VINCENT**
Elues de la CSSCT
En remplacement de la Secrétaire



Mr Guillaume SACCO
Président de la CSSCT

	1	2	3	4	6	8	9	12
1	1	2	3	4	6	8	9	12
2	2	4	6	8	12	16	18	24
3	3	6	9	12	18	24	27	36
4	4	8	12	16	24	32	36	48

<u>Légende :</u>
<u>Gravité :</u> 1-Négligeable (sans dommage) / 2-Significatif (dommage faible, peut entraîner un AT) / 3-Sérieux (dommage réversible, peut entraîner un AT) / 4-Majeur (dommage irréversible, IPP, décès)
<u>Probabilité :</u> 1-Jamais / 2-Rare (une fois par an) / 3-Possible (Plusieurs fois par an) / 4-Inévitable (Plusieurs fois par mois)
<u>Déteçtabilité :</u> 1-Déteçtable, moyens de prévention existants / 2-Déteçtable, moyens de prévention défailants ou inexistants / 3- Indéteçtable, moyens de prévention existants / 4- Indéteçtable, moyens de prévention défailants ou inexistants
<u>Criticité</u> = Gravité ´ Probabilité ´ Déteçtabilité

DOCUMENT UNIQUE EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) :

TELETRAVAIL (à la demande du salarié ou à la demande de l'employeur)

Légende :
Gravité : 1-Négligeable (sans dommage) / 2-Significatif (dommage faible, peut entraîner un AT) / 3-Sérieux (dommage réversible, peut entraîner un AT) / 4-Majeur (dommage irréversible, IPP, décès)
Probabilité : 1-Jamais / 2-Rare (une fois par an) / 3-Possible (Plusieurs fois par an) / 4-Inévitable (Plusieurs fois par mois)
DéTECTABILITÉ : 1-DéTECTABLE, moyens de prévention existants / 2-DéTECTABLE, moyens de prévention défaillants ou inexistant / 3- IndéTECTABLE, moyens de prévention existants / 4-IndéTECTABLE, moyens de prévention défaillants ou inexistant
Criticité = Gravité × Probabilité × DéTECTABILITÉ

Télétravail pendant une épidémie (ex COVID-19)

Cf INRS / ANACT : note "recommandations" pour le télétravail

TELETRAVAIL A LA DEMANDE DU SALARIE : Articulation vie privée / vie professionnelle
 Concentration, calme (mois de dérangement)
 Gain de temps et gain d'argent

DESCRIPTION			EVALUATION							PLAN D'ACTION - Cf. PAPRIACT						
SECTEURS	POSTE DE TRAVAIL	TACHES PRINCIPALES	DANGER	RISQUES MALADIE / ACCIDENTS	LESIONS	G	P	D	Criticité	MESURES de prévention (existantes)	Evaluation de l'efficacité des mesures	MESURES à prendre	PRIORITE 1 à 3	RESPONSABLE	DELAI	SUIVI Realisation
FONCTIONS TRANSVERSES / SUPPORTS	Travailleurs sociaux, secrétaires, CDS, Direction, Postes administratifs	TELETRAVAIL	Contraintes posturales : contractures cervicales et rachidiennes	Risque d'affections péri-articulaires Risques liés à la station assise prolongée	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail Cervicalgies et dorsalgies Fatigue nerveuse	2	2	1	4	Ergonomie de l'aménagement du poste de travail : dimensions, implantation de l'écran... Éclairage satisfaisant Respect des temps de pause Horaires adaptés (les mêmes qu'au bureau)	S'installer dans un espace dédié (consacré au travail), aménager cet espace (bonnes postures, distance avec écran de l'ordinateur, éclairage perpendiculaire pour éviter reflets sur l'écran, trouver un rythme de travail, adopter les mêmes horaires que ceux habituellement pratiqués, planifier son travail sur la journée/semaine, lister les priorités, garder le contact avec ses collègues, s'octroyer des pauses régulières pour la posture et les yeux et une pause déjeuner, droit à la déconnexion totale pour se prémunir du stress, fatigue, surmenage, etc		3	CSSCT et Direction	immédiat	semestriel
			Isolement	Fragilité Risque de dépression Mal être Souffrance mentale	Troubles du sommeil Troubles de l'humeur Fatigue physique, mentale	2	2	1	4	Echanges avec les collègues, la hiérarchie (téléphone, courriel) Alternance présence : sur site plus importante que télétravail (sauf en cas d'épidémie)						
			Risques liés à l'utilisation d'écran	Troubles visuels	Fatigue visuelle	2	2	1	4	Aménagement du poste de travail et distance par rapport à l'écran, lumière, pause très régulière pour reposer les yeux						
			Gestion de l'autonomie	Fragilité Risque de dépression Mal être Souffrance mentale	Troubles du sommeil Troubles de l'humeur Fatigue physique, mentale	2	2	1	4	Organiser son travail quotidien et hebdomadaire, Gérer les priorités, Echanges avec collègues, Utilisation des outils de communication disponibles,						
FONCTIONS TRANSVERSES / SUPPORTS	Travailleurs sociaux, secrétaires, CDS, Direction, Postes administratifs	VISIOCONFERENCE	Risques liés à l'utilisation des écrans	Troubles visuels	Fatigue maux de tête troubles isuels et auditifs isolement TMS	2	3	1	6	Privilégier les réunions présentielle, téléphoniques Préparer réunion (ordre du jour, durée courte, pause) Inciter à participer Limiter les participants Outil adapté (Zoom) Ne pas être interrompu (téléphone en pause, porte fermée, etc) Adapter sa position et son matériel (écran Cf ergonomie), pause visuelle	S'installer dans un espace adapté avec une connexion réseau et Internet efficiente	3	CSSCT et Direction	immédiat	annuel	

DOCUMENT UNIQUE EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) : SSE94

DANGERS ET RISQUES SIE, AEMO, RP

Légende :
Gravité : 1-Négligeable (sans dommage) / 2-Significatif (dommage faible, peut entraîner un AT) / 3-Sérieux (dommage réversible, peut entraîner un AT) / 4-Majeur (dommage irréversible, IPP, décès)
Probabilité : 1-Jamais / 2-Rare (une fois par an) / 3-Possible (Plusieurs fois par an) / 4-Inévitable (Plusieurs fois par mois)
Défectabilité : 1-Défectable, moyens de prévention existants / 2-Défectable, moyens de prévention défaillants ou inexistant / 3- Indéfectable, moyens de prévention existants / 4-Indéfectable, moyens de prévention défaillants ou inexistant
Criticité = Gravité * Probabilité * Défectabilité

DESCRIPTION			EVALUATION							PLAN D'ACTION - Cf. PAPRIACT						
SECTEURS	POSTE DE TRAVAIL	TACHES PRINCIPALES	DANGER	RISQUES MALADIE / ACCIDENTS	LESIONS	G	P	D	Criticité	MESURES de prévention (existantes)	Evaluation de l'efficacité des mesures	MESURES à prendre	PRIORITE 3 1 à	RESPONSABLE	DELAI	SUIVI Realisation
Tous les secteurs en contact avec du public	Secrétaires, Chefs de service, Travailleurs sociaux, psychologues, psychiatre	Accueil famille, accueil enfants,	DIRECT	Fragilité et affectation Risque de dépression Burn out lié à l'agressivité du public	Atteinte à l'intégrité physique et psychique	3	2	2	12	<ul style="list-style-type: none"> Entretien individuel avec la hiérarchie Intervention de tout collègue sur appel téléphone <ul style="list-style-type: none"> Appel de la Police Bouton alarme Formation Continue Accompagnement psychologique 	1	Mettre en place le remonté des EI et EIG qui ne sont pas investis par la direction formations spécifiques autour des problématiques du public accueilli	2	Direction	Immédiat	dès manifestation
			* Agression physique			3	3	2	18							
			INDIRECT	Risques liés aux agressions par les personnes accompagnées Conduites socialement dangereuses (injures, menaces...)	Atteinte à l'intégrité physique	2	3	2	12	<ul style="list-style-type: none"> Binômes possible Réunion pluri disciplinaire Accompagnant psychologique en cas d'agression par un psychologue externe Formation continue et accompagnement individuel GAP pour l'ensemble des salariés en contact avec le public 	1		2			anticipation et ajustement des binômes Prévoir qu'un salarié ne soit pas seul au service
			* Agression verbale, téléphonique * Ecrit			2	2	2	8		1		2			dès manifestation
Tous les secteurs en contact avec du public en dehors des murs de l'institution	CDS, Travailleurs sociaux, Psychologues	Rencontre du public accompagné à leur domicile (VAD)	Agression verbale	Fragilité et affectation Syndrômes dépressifs Burn out lié à l'agressivité du public	Atteinte à l'intégrité psychique et morale	3	2	2	12	<ul style="list-style-type: none"> Entretien individuel avec la hiérarchie Evaluation du risque avec le CDS en fonction de la situation Formation Continue Accompagnement psychologique GAP 	1	Continuez les Formations "gestion du stress, gestion de l'agressivité, etc" formations spécifiques autour des problématiques du public accueilli et de l'intervention à domicile	1	Direction	Immédiat	dès manifestation
			Agression physique	Risques liés aux agressions par les personnes accompagnées Conduites socialement dangereuses (injures, agressions...)	Atteinte à l'intégrité physique	3	2	2	12	<ul style="list-style-type: none"> Binômes possible Réunion pluri disciplinaire Accompagnant psychologique en cas d'agression par un psychologue externe Formation continue et accompagnement individuel Carnet de bord et suivi de l'utilisation des véhicules 	1		1			anticipation et ajustement des binômes
				Conduites socialement dangereuses (injures, agressions...)	Décompensation d'un état physique ou psychique	2	2	2	8		1		1			dès manifestation
			Augmentation des temps de trajet	Pénibilité pour les salariés présentant un problème de santé physique Augmentation des risques d'accidents	Aggravation d'un état physique ou psychique	2	2	1	4		1		1			dès manifestation
Tous les secteurs soumis au temps de travail conventionnel	Direction/CDS/psychologues SIE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des obligations réglementaires (postes de direction). Les permanences Remplacement des collègues absents 	<ul style="list-style-type: none"> Multiplicité des RDV et des réunions Situations à régler en urgence (personnel et mesures) Stress. Charge mentale liée à la responsabilité, épuisement mental. Surcharge de travail 	Fragilité, Affectation Risque de dépression Risque de burn out Mal être Souffrance mentale et/ou physique	Troubles du sommeil Troubles de l'humeur Fatigue physique/mentale Atteinte corporelle/psychique	3	2	1	6	<ul style="list-style-type: none"> Planification, CODIR, permanence journalière, charte de déconnexion et télétravail, reporting Organisation des RDV et réunions selon planning prédéterminé. Réunions régulières sur le fonctionnement du service et les évolutions réglementaires Note de service et planning Répartition de la charge entre collègues et direction. 	2	travail sur les modalités de déconnexion, gestion de projet	1	Direction et RH	immédiat	Annuel
	TS et psychologues SIE	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des rapports à échéance. Difficultés d'organisation durant les périodes de surcharge de travail (plusieurs rapports, redistribution des mesures personnels absents) Horaires contraints par la disponibilité des familles 	<ul style="list-style-type: none"> Contraintes de rythme de travail Rendez-vous successifs Augmentation des normes et pression des instances 	<ul style="list-style-type: none"> Stress Charge mentale Fragilité, Affectation Risque de dépression Risque de burn out Mal être Souffrance mentale et/ou physique 		2	2	2	8	<ul style="list-style-type: none"> autonomie de roulement, possibilité de télétravail Organisation du travail Téléphone mobile et ligne directe pour chaque travailleur social Mise à disposition d'un ordinateur par professionnel Veiller au soutien des cadres pour les travailleurs sociaux en difficulté Prendre en compte la surcharge de travail assumée par les TS en cas de remplacement (prime, valorisation, compensation,) 	1	<ul style="list-style-type: none"> Réaménagement des locaux pour un partage plus restreint des bureaux Mise en place d'un dispositif internet et d'un accès au réseau performant 	3	CDS/ Direction	immédiat	annuel
	Secrétaires et personnel administratif	<ul style="list-style-type: none"> Frappe ou tâches à réaliser en urgence Remplacement des collègues conduisant à une surcharge de travail Accumulation des tâches supplémentaires 	Contraintes de rythme de travail	<ul style="list-style-type: none"> Stress Demande beaucoup d'adaptabilité Fatigue, démotivation 		2	2	2	8	<ul style="list-style-type: none"> Diversification des tâches. Réunions de service traitant des questions d'organisation. Planning prévisionnel concernant les remplacements Hierarchisation des tâches en fonction de l'urgence par les chefs de service 	2	Veiller à ce que les rapports donnés à la frappe ne le soient pas au dernier moment (organisation du travail des travailleurs sociaux et des psychologues)	2	CDS	immédiat	annuel

DOCUMENT UNIQUE EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) : SSE94

DANGERS ET RISQUES SIE, AEMO, RP

Légende :
Gravité : 1-Négligeable (sans dommage) / 2-Significatif (dommage faible, peut entraîner un AT) / 3-Sérieux (dommage réversible, peut entraîner un AT) / 4-Majeur (dommage irréversible, IPP, décès)
Probabilité : 1-Jamais / 2-Rare (une fois par an) / 3-Possible (Plusieurs fois par an) / 4-Inévitable (Plusieurs fois par mois)
DéTECTABILITÉ : 1-DéTECTABLE, moyens de prévention existants / 2-DéTECTABLE, moyens de prévention défaillants ou inexistant / 3- IndéTECTABLE, moyens de prévention existants / 4-IndéTECTABLE, moyens de prévention défaillants ou inexistant
Criticité = Gravité * Probabilité * DéTECTABILITÉ

DESCRIPTION			EVALUATION						PLAN D'ACTION - Cf. PAPRIACT								
SECTEURS	POSTE DE TRAVAIL	TACHES PRINCIPALES	DANGER	RISQUES MALADIE / ACCIDENTS	LESIONS	G	P	D	Criticité	MESURES de prévention (existantes)	Evaluation de l'efficacité des mesures	MESURES à prendre	PRIORITE 3	1 à	RESPONSABLE	DELAI	SUIVI Realisation
Tous les secteurs	Direction/CDS éducatif et comptable	<ul style="list-style-type: none"> Management des équipes Organisation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux responsabilités Charge de travail, horaires flexibles. Charge mentale : complexité des tâches, lourdeur des responsabilités, gestion des situations conflictuelles, violence possible dans les rapports sociaux internes. 	<ul style="list-style-type: none"> Fatigue physique et mentale, stress. Retentissement sur la vie personnelle. Retentissement sur la santé physique et psychologique Burn-out Mal-être 	Etats d'anxiété, troubles dépressifs.	3	3	1	9	<ul style="list-style-type: none"> Délégation de tâches lorsque possibilités. Réunions de travail, de régulations Clarification des délégations Fiches de fonctions 	1	<ul style="list-style-type: none"> Délégation de tâche à renforcer. Veiller à l'organisation du travail pour éviter des horaires extensifs Formation des cadres chaque fois que nécessaire conformément à l'article 265 de la CC 66 Uniformiser les pratiques managériales au niveau de la direction générale et de la direction du service 	1		direction et RH	immédiat	bimestriel
	Travailleur sociaux et psychologues AEMO	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des rapports circonstanciés et aux magistrats D3PE Formalités administratives Accompagnement des familles 	<ul style="list-style-type: none"> Situations conflictuelles Responsabilité légale et morale de l'écrit, qui engendre une forte charge mentale Contraintes de temps pour la rédaction, facteurs de stress. Retentissement sur la qualité du travail. Retentissement sur la vie personnelle. Contraintes posturales 	<ul style="list-style-type: none"> Usure mentale retentissant sur la santé psychique et/ou physique. Usure professionnelle Démotivation ou surinvestissement Mal-être Burn-out Affections peri-articulaires 	Etats d'anxiété ou troubles dépressifs	3	2	1	6	<ul style="list-style-type: none"> Réunions d'équipe au cours desquelles sont examinées les situations. Travail pluridisciplinaire en co intervention (travailleur social/psychologue mais aussi en binôme de travailleurs sociaux Analyse de la pratique Recours au soutien des CDS de service de permanence. Relecture par le chef de service, permettant la finalisation du rapport. Elaboration des conclusions de la mesure en réunions pluridisciplinaires. Recours à l'encadrement. Réunions institutionnelles. Médiation possible par l'intermédiaire du CSE et de la CSSCT. Echanges réguliers des chefs de service et de la direction avec le magistrat coordonnateur 	1	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de relations de confiance et de respect mutuel entre tous les salariés. Droit à la déconnexion 	2	CDS/ Psychologues	immédiat	Hebdomadaire/ Codir	
	Personnel administratif (comptable/secrétaire, référente paye)	<ul style="list-style-type: none"> suivi régulier des factures et enregistrement des mouvements Autonomie dans la tâche 	<ul style="list-style-type: none"> Charge mentale liées aux échéances attendues Sentiment de solitude Sollicitations massives 	<ul style="list-style-type: none"> Troubles du sommeil Troubles de l'humeur Fatigue physique/mentale Atteinte corporelle/psychique Mal-être Burn-out 		2	2	1	4	<ul style="list-style-type: none"> entretien pro, GAP pause, aménagement de salle planning prévisionnel, entretiens CDS, GAP, 	1	<ul style="list-style-type: none"> Réunions. Droit à la déconnexion 	2	CDS	Immédiat	annuel	
	travailleurs sociaux et psychologues SIE	<ul style="list-style-type: none"> accompagnement individuel et collectif, rédaction, tâches adm, partenariat Rédaction des rapports aux magistrats Accompagnement individuel, tâches administratives et partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> Charge mentale liées aux échéances attendues Charge mentale Sollicitations massives 	<ul style="list-style-type: none"> Troubles du sommeil Troubles de l'humeur Fatigue physique/mentale Atteinte corporelle/psychique 		2	2	2	8	<ul style="list-style-type: none"> entretien pro, GAP, pluri pause, aménagement de salle planning prévisionnel, entretiens CDS, GAP, 	1		2	CDS	immédiat	semestriel	

PROCES-VERBAL DU CSEE EXTRAORDINAIRE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 17 avril 2025 à 9h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absentes :

- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

La réunion a débuté à 9h45.

1. Consultation des congés prévisionnels des salariés 2025

Les représentants du personnel sont informés des modalités de prise de congés, sur la période principale des congés d'été, du 1^{er} juin 2025 au 31 octobre 2025.

Les règles de prise de congés sont exposées dans le règlement intérieur de la Fondation ainsi que dans une note d'information de la DRH, diffusée par Monsieur SACCO dans un mail en date du 25 mars 2025.

Le Président du CSEE donne lecture des éléments figurant page 6 et 7 du règlement intérieur de la Fondation :

« Pour toute demande de congés les dates limites de dépôt des demandes sont les suivantes afin d'organiser le service :

- au plus tard le 28 février pour les congés du deuxième trimestre, les réponses données à ces demandes de congés seront remises au plus tard le 31 mars ;*
- au plus tard le 10 avril pour les congés du troisième trimestre, les réponses données à ces demandes de congés seront remises au plus tard le 15 mai ;*
- au plus tard le 15 septembre pour les congés du quatrième trimestre, les réponses données à ces demandes de congés seront remises au plus tard le 30 septembre ;*
- au plus tard le 30 novembre de l'année précédente pour les congés du premier trimestre de l'année suivante, les réponses données à ces demandes de congés seront remises au plus tard le 31 décembre.*

En dehors de ces dates limites, les salariés peuvent déposer une demande de congés qui sera étudiée en fonction des impératifs du service et des congés déjà programmés ou demandés par les équipes. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir un délai de 15 jours entre la date de demande de congés et la date de début des congés. Si aucune réponse n'est fournie dans un délai de 10 jours ouvrés après la demande, cette dernière est réputée acceptée.

Aucune date de congés ne pourra être modifiée unilatéralement par un salarié.

Si les délais prévus et/ou les dates de demandes ne sont pas respectés, la direction pourra fixer elle-même les dates des congés.

Les dates de congés payés sont arrêtées par la Fondation pour chaque salarié, ce dernier ne pouvant décider lui-même de ces dates. Elles ne peuvent donc pas être modifiées, ni prolongées sans autorisation.

Pour tous les congés, la Direction de chaque établissement définit l'ordre des départs en congés en fonction :

- des nécessités de service,*
- du respect des dates de dépôts de la demande de congés,*
- du roulement des années précédentes,*
- des charges de famille et des situations de famille (enfants d'âge scolaire ayant priorité pour le choix de leurs congés, présence au sein du foyer d'un enfant ou d'un adulte handicapé ou d'une personne âgée en perte d'autonomie)*
- de la durée de leurs services au sein de la Fondation ;*
- le cas échéant, de leur activité chez un ou plusieurs employeurs ».*

La note d'information émise par la DRH complète le critère Charges de famille en y ajoutant l'accord aux salariés divorcés ou séparés des congés en correspondance avec les jugements rendus de droit de garde.

Même en l'absence d'obligation de regarder le détail des congés posés, le CSE a fait le choix de vérifier le respect des périodes de CP posés.

Il apparaît que bon nombre de salariés n'a pas posé tous ses congés pendant la période de juin à octobre où il est nécessaire de poser 4 semaines dont au minimum 2 semaines consécutives, la 5^{ème} semaine étant planifiée en dehors de cette période.

Monsieur SACCO fera un email de rappel aux chefs de service dans ce sens.

Levée de la séance à 10h45.


Fernanda DOS SANTOS,
Secrétaire adjointe du CSEE.

Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

***PROCES-VERBAL DU CSEE
Du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 22 mai 2025 à 14h***

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS
-

Absentes :

- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de séance à 14h

1. Mouvement des élus – désignation des secrétaires

Marion LEGRAND a démissionné de son poste d'élue et de secrétaire en date du 15 mai, après avoir déposé un préavis d'un mois afin de finaliser les tâches incombées à son poste.

Fernanda DOS SANTOS a démissionné de son poste d'élue et de secrétaire adjointe le 29 avril 2025 à effet immédiat.

Le poste de secrétaire et le poste de secrétaire adjointe sont à pourvoir.

Désignation du Poste de secrétaire

Les candidats au poste de secrétaire du CSE sont : Madame PETONZOPA

A l'unanimité des élus, Jasmine PETONZOPA est élue en tant que secrétaire du CSE

Désignation du Poste de secrétaire adjointe

Les candidats au poste de secrétaire du CSE sont : Madame CYCUMAR

A l'unanimité des élus, Florence CYCUMAR est élue en tant que secrétaire adjointe du CSE.

2. Validation des PV

Le PV du CSE et du CR de la CSSCT du 7 avril 2025 ainsi que le PV du CSE extraordinaire du 17 avril 2025 sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

3. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI sur 0.60 ETP et sur 1 ETP

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

L'équipe NORD est composée de

- Camille FAURE-ANTAYA, chef de service
- Santiago NONNINI, psychologue à 0.43 ETP
- Marjorie BODIT, psychologue à 0.30 ETP
- Emmanuelle MORETTO, travailleur social
- Morgane BARRE, travailleur social
- Valérie MICARD, travailleur social
- Alexandra MERIC, travailleur social
- Jessica LOUIS-JOSEPH, travailleur social
- Agathe CAMOUSEIGH, travailleur social
- Hassen EL MEZIANI, travailleur social
- Jasmine PETONZOPA, TISF
- Antonnella IANNELLI, secrétaire

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

L'équipe OUEST est composée de

- Jennifer ALVARES-PARAMOS, chef de service
- Emma CHAPOULIE, psychologue à 0.40 ETP
- Jean-Christophe FRANCHESCI, travailleur social
- Jennifer BUVAL, travailleur social
- Noria HAUTECOEUR, travailleur social
- Houria TAYBI, travailleur social

- Caroline MOINEREAU, travailleur social
- Asma GASMI, travailleur social
- Isabelle FALVET, TISF
- Laura TIMERICHT-BELLAGOUZ, secrétaire

Départ de Toni GRIMALDI au 30 avril 2025

Arrivée de Alexandra CONTINO en remplacement du chef de service

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI, à 0.40 ETP

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

L'équipe EST est composée de :

- Nathalie LABIDI-VALADIER, chef de service
- Fernando VIANNA-FERREIRA, psychologue à 0.40 ETP
- Chloé BRULIN, psychologue à 0.40 ETP
- Natacha LEMOUEL, travailleur social
- Daphnée PARIZOT, travailleur social
- Manon DUBOIS, travailleur social qui intègre l'équipe à son retour de congé maternité
- Marion LEGRAND, travailleur social
- Emeline RISSE, travailleur social
- Nathalie FOURGEUX, travailleur social
- Claire LEGUAY, travailleur social
- Elise MOINARD, travailleur social
- Florence CYCUMAR, TISF
- Fernanda DOS SANTOS et Brigitte QUINTARD, secrétaires

Pas de poste à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

1 poste d'agent technique gelé par la direction.

4. Activité du SSE 94

- AEMO

A fin mars 2025, 69 mesures en attente sur l'ensemble du territoire

Il y a eu une erreur sur les éléments chiffrés lors du précédent CSE. Les tableaux de suivi d'activités n'étaient pas à jour.

- Service d'Investigation Educative

Défaut d'ordonnancement sur le service. A ce jour nous n'avons pas d'explication sur ce manque d'ordonnancement.

Cela fait peut-être suite aux défauts de recrutement dans les EDS et l'absence d'évaluation possible

27 dossiers en différé fin avril

Le SSE 94 a sollicité le SIE 91 afin d'exercer leurs mesures (plus de 200 mesures en attente)
Une vingtaine de mesures dans les villes limitrophes du Val de Marne va être attribuée au SIE 94, en attente de l'accord de principe du magistrat coordinateur du TGI de l'Essonne

- Réparation pénale

258 réquisitions en attente dont 90 dossiers classés sans suite.

Il reste 168 mesures à exercer.

5. Date de versement des notes de frais

Monsieur SACCO n'a pas eu le temps de faire un mail aux salariés pour les informer que le versement des débours se fera entre le 18 et le 22 du mois. Il s'engage à communiquer au plus vite.

6. Date prévue formation Microsoft

La formation est prévue mais à ce jour nous n'avons pas de date. Il y aura aussi la mise en place de SharePoint.

Le service informatique priorise la mise à jour des réseaux. Il se déplace sur chaque antenne de la fondation en ce sens.

7. Information sur la plateforme Adere

La Direction Générale souhaite connaître l'avis des salariés concernant la plateforme Adere. C'est une plateforme qui regroupe de nombreuses enseignes et qui permettrait d'obtenir des réductions.

Il manque des éléments de compréhension pour que le CSE puisse se prononcer sur cette plateforme.

Le Président du CSE reviendra avec plus de précisions.

8. Information concernant les chèques vacances

Les tranches ont été augmentées afin de permettre à un plus grand nombre de salariés d'être en tranche 1 et 2, favorisant les salaires les plus petits.

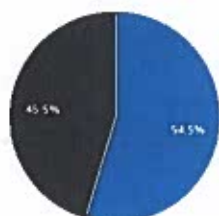
Actuellement, il existe 3 tranches de salaires =

- Inférieur à 2 250.00 €
- Entre 2 250.00 et 2 600.00 €
- Supérieur à 2 600.00 €

La version papier a été retenue suite au sondage proposé aux salariés qui ont voté à 54.50 % en papier (pour 30 votants) et 45.50 % en dématérialisé (25 votants).

Sous quel format souhaitez-vous recevoir vos chèques vacances ANCV ?

[Chart options »](#)



Format papier	30
Format dématérialisé	25

Il y a en tout 69 salariés qui bénéficient de chèques ANCV pour la somme totale de 9 691.10 €. Le budget prévu était de 9 625.30 € soit un dépassement de 65.80 € (pris sur la trésorerie des ASC).

Etant donné qu'il y a moins de salariés que prévu sur les calculs du budget prévisionnel (prévu 100 salariés, 69 enfants et 12 stagiaires), nous avons pu redistribuer la somme totale à 69 salariés, 59 enfants et 0 stagiaires.

Ceci ayant permis d'augmenter le montant distribué par tranche

- Tranche 1 = 150 €
- Tranche 2 = 140 €
- Tranche 3 = 130 €
- Les stagiaires = 60 €
- 10 € par enfants de 16 ans maxi

Les salariés n'ayant pas fourni les documents en temps et en heure (avant le 15/05/2025) seront d'office en tranche 3

9. Formalisation procédure guide-file/serre-file

Nous tenons à apporter une modification sur le CR de la CSSCT.

La phrase « la proposition faite est que le guide-file soit assuré par le travailleur social de permanence et le serre file par le chef de service de permanence » doit être remplacée par

« Les membres de la direction (CDS-Direction et Direction Adjointe) assurent les serre-files et les TS de permanences assurent les guides files ».

Nous questionnons l'organisation lorsque les membres de la direction ne sont pas présents. Le TS de permanence est guide file.

Pour le serre-file, le premier professionnel qui passe devant la trousse la récupère.

Monsieur SACCO va communiquer concernant cette procédure auprès des salariés.

10. Questions diverses

- Les travailleurs sociaux ont des ordinateurs portables et des téléphones portables individuels, qu'en est-il de la responsabilité ? Comment sécuriser le matériel informatique ?

Monsieur SACCO se renseigne sur les directives et reviendra vers les salariés.

- Concernant les futurs locaux de Créteil à Olaf Palm, un local CSE sera existant.

Fin de la séance à 16H15

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

**PROCES-VERBAL DU CSEE
DU SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
16/06/2025 à 14h**

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

Pas d'absent

Début de la réunion à 14h15.

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

La réunion se tient en visioconférence.

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 22 mai 2025

Le PV du CSE du 22 mai 2025 est validé à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI sur 0.60 ETP et sur 1 ETP

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

Aucun poste à pourvoir.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

Départ de Alexandra CONTINO, chef de service remplaçante, le 23 mai 2025

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI, à 0.40 ETP.

1 poste de chef de service est à pourvoir en CDD

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Pas de poste à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

1 poste d'agent technique gelé par la direction

Administration

Départ de Laure KOULOURATH le 30.05.2025

3. Activité du SSE 94

Nous n'avons pas eu les éléments d'activités pour le mois de mai 2025.

Pas d'évolution depuis le mois dernier.

Certaines mesures d'AEMO sont en cours de passation sur les différents services du département. Cela est dû aux futurs départs de travailleurs sociaux sur l'équipe NORD.

Environ 40 mesures en différés sur l'ensemble de l'AEMO.

Concernant le SIE, il y a un manque d'ordonnancement. Comme précisé le mois dernier, la direction du SIE 91 va prendre attache avec le SSE 94 pour transmettre les mesures du 91 à exercer. Ces mesures seront limitrophes au département, exercées sur la base du volontariat. Tout le monde est à priori volontaire. A ce jour la direction n'a qu'un accord de principe oral et est en attente d'une officialisation écrite.

Pour la Réparation Pénale, beaucoup de mesures en attente, difficultés pour diminuer la file active. Les stages collectifs sont notifiés sur les réquisitions. La PJJ demande régulièrement des justifications.

4. Plate-forme Unader

Pour rectificatif, c'est la plateforme ADERE.

À la suite du dernier CSE, Monsieur SACCO s'est renseigné auprès de la Direction Générale. Concernant le budget, il s'agirait de déboursier 5€/salarié, soit un budget de 348€ pour le CSE du 94, pris sur le budget des ASC.

Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour que nous puissions nous positionner. Les membres élus demandent d'avoir davantage d'éléments et d'informations.

5. Point sur le réaménagement des bureaux

Ce point concerne les locaux de Créteil. A ce jour, les psychologues du SIE ont changé de bureau. Les secrétaires de Créteil n'ont pas encore changé de bureau.

Les bureaux des psychologues SIE vont être vidés lors de la venue des encombrants, permettant aux secrétaires d'intégrer cette pièce. Madame EKOBO occupe actuellement le bureau de la documentation.

Il est prévu que Madame QUEVRIN intègre ce bureau à son retour. Toutefois, Mme EKOBO ne souhaitant pas changer à nouveau de bureau, Monsieur SACCO lui propose de conserver son bureau actuel.

De ce fait, Madame QUEVRIN intégrera le bureau du secrétariat de l'équipe 4.

Le 2ème bureau sera utilisé comme salle d'entretien et bureau pour la directrice adjointe.

Concernant les locaux de la comptabilité, c'est un bail glissant. Tant qu'on a besoin de ce local, on peut le garder.

6. Moment convivial qui serait organisé par le CSE

Les membres du CSE envisagent de mettre en place un moment convivial pour les salariés d'ici la fin de l'année.

Les élus questionnent la Direction sur la possibilité d'aménagement d'horaire pour permettre au maximum de salariés d'y participer.

La Direction est d'accord pour octroyer du temps aux salariés.

Un sondage sera fait auprès des salariés pour leur faire des propositions de moment convivial.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de la séance à 15H50.

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 17/07/2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée.
Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 14H05

1. **Validation des PV**

Le PV du 16 juin 2025 est validé à l'unanimité des membres élus présents.

2. **Mouvements du personnel**

Service d'Investigation Éducative 1

2 postes de travailleur social sont à pourvoir en CDI sur 0.60 ETP et sur 1 ETP

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

Départ de Marjorie BODIT, psychologue le 21 juin 2025
Arrivée de Léa SPITERI, psychologue en CDI le 17 juin 2025

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

Arrivée de Alexandra CONTINO, chef de service remplaçant le 2 juin 2025

*1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI, à 0.40 ETP.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Pas de poste à pourvoir

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir

Equipe technique

1 poste d'agent technique à 0.50 ETP gelé par la direction

Administration

Mariam SOUKANA est venue en remplacement à l'accueil du 23 au 26 juin 2025, puis le 30 juin 2025

Pas de poste à pourvoir

Du fait de la réorganisation du service, il y a un poste de chef de service à temps plein gelé

3. Activité du SSE 94

Service d'Investigation Educative

40 mesures en attente en juin 2025. Inquiétudes sur l'activité du SIE car très peu de mesures en différés.

Le SIE va prendre en charge une douzaine de mesures de l'Essonne, les magistrats du 91 ont donné leurs accords.

Réparation Pénale

Concernant la Réparation pénale, certaines mesures datent de 2024 mais arrivées au service en 2025.

Il y a 168 mesures en attente au 30 juin 2025.

Le suivi de l'activité au sein du SSE est en cours de réorganisation afin d'avoir un meilleur visuel.

Assistance Educative en Milieu Ouvert

En AEMO, l'activité est stable sur le mois de juin 2025.

5 mesures différées sur l'équipe OUEST

21 mesures en attente sur l'équipe NORD

17 mesures en attente sur l'équipe EST

La DPEJ retravaille sur la convention des services habilités. La tarification et la facturation sont en cours de modification. La convention n'a pas encore été signée.

4. Responsabilité des salariés concernant le pack informatique

Les élus ont requestionné ce sujet, n'ayant pas eu de retour depuis le dernier CSE.

L'employeur est responsable du matériel. Il serait important qu'une charte soit mise en place afin que les salariés sachent ce qu'ils doivent faire de leur matériel. Tant que l'institution ne donne pas de directive, la responsabilité du salarié n'est pas engagée.

Avant le déménagement à Olaf Palm, il faudra lister les besoins de chaque bureau pour sécuriser le matériel à Créteil.

5. Interrogation sur la politique du service concernant le bien-être des salariés

Une charte sur la qualité de vie au travail est en cours d'élaboration au sein de la Fondation. Elle sera transmise d'ici la fin de l'année, il faudra s'assurer que chaque service la mette en œuvre.

Les élus ont été interpellés par un salarié qui se demande comment la Direction du SSE94 peut répondre au bien-être des salariés au travail lorsque la santé du salarié peut être mise à mal.

La médecine du travail fait des préconisations mais l'employeur n'a aucune obligation de les mettre en place. En revanche, il doit faire un retour au médecin du travail en expliquant que l'aménagement de poste n'est pas possible.

En cas de refus de l'employeur, le salarié et le médecin du travail sont informés de la décision. Ensuite, d'autres démarches (arrêt de travail, temps partiel thérapeutique) peuvent être mises en place, pouvant aller jusqu'à la procédure d'inaptitude en cas d'impossibilité de reclassement.

La direction est tenue d'accepter un temps partiel thérapeutique, sauf si cette mesure compromet gravement le bon fonctionnement de l'institution. Dans ce cas, la reprise du salarié sous cette modalité pourrait être suspendue, à condition que cette impossibilité soit dûment justifiée.

La Direction essaye au maximum de trouver un équilibre entre l'activité, la vie du service et le bien-être du salarié.

Concernant le télétravail, la charte est applicable depuis le 1^{er} juillet 2025. Cette mise en place a permis de s'assurer auprès des différentes équipes du service qu'elle est bien appliquée. Le salarié à temps partiel ne peut pas bénéficier de télétravail.

La Direction du SSE 94 reste ouverte à tout échange avec les salariés et les représentants des salariés.

6. L'accompagnement des salariés en difficulté

En cas de difficultés, le salarié est reçu par son chef de service ou supérieur hiérarchique. Indépendamment de la Fondation, une assistante sociale est mise à disposition de tous les salariés. Ses coordonnées sont affichées sur les panneaux d'affichage.

Le salarié a aussi la possibilité de saisir le médecin du travail ou l'inspection du travail.

Le salarié peut également solliciter les représentants du personnel du SSE94.

Il nous semble important qu'une communication soit faite auprès des salariés afin qu'ils connaissent l'existence de l'assistante sociale.

7. Condition de travail en cas de fortes chaleurs

La Direction a relayé un mail venant de la Direction Générale concernant la période caniculaire.

Pour les prochains événements climatiques extrêmes, il faudra mettre en place un dispositif plus adapté et le communiquer en amont.

Le service ne peut pas fermer car il y a un plan de continuité d'activité. Néanmoins, la santé et le bien-être des salariés priment.

Ce point sera à mettre dans le DUERP.

Madame CYCUMAR a quitté la séance.

8. Questions diverses

- Plan des locaux de Olaf Palm

Le plan a été refait à la suite des propositions des salariés. Ce plan peut encore être modifié. Il faut attendre que le devis des travaux soit validé avant de pouvoir valider définitivement les plans.

Le plan sera présenté à l'ensemble des salariés lors des réunions d'équipe.

Lorsque le devis sera validé par le siège et la direction du SSE, le CSE sera consulté.

- Point sur le ménage à Créteil

À la suite du changement de prestataire, nous listons quelques ajustements à faire. La Direction va contacter l'entreprise afin d'en parler.

- PV de Carence pour le mois d'août 2025

Au vu des congés estivaux des représentants du personnel, le CSE du mois d'août ne pourra pas se tenir. Un PV de carence sera fait.

Concernant la CSSCT, elle sera repoussée au 25 septembre 2025.

Fin de la séance à 16h.

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 21.08.2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Pour des raisons organisationnelles internes, la réunion du CSEE prévue en date du 21 août 2025 ne peut se tenir, et ne pourra de ce fait être reportée sur le mois d'août 2025.

Jasmine PETONZOPA,
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 25/09/2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS

Absents :

- Pas d'absent

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 14h.

1. Approbation des PV de juillet et PV de carence du mois d'août

Le PV du 17 juillet 2025 est validé à l'unanimité des membres élus présents. Le PV de carence du mois d'août 2025 est validé à l'unanimité.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI sur 0.60 ETP et sur 1 ETP

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

Départ de Alexandra MERIC au 31 août 2025

Départ de Hassen EL MEZIANI au 31 août 2025

Départ de Valérie MICARD au 31 août 2025, en vue de son arrivée au SIE

3 postes de travailleurs sociaux à pourvoir à temps plein

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI, à 0.40 ETP.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Pas de poste à pourvoir

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir

Equipe technique

1 poste d'agent technique à 0.5 ETP gelé par la direction

Administration

Mariam SOUKANA est venue en remplacement à l'accueil du 30 juin au 4 juillet, puis du 22 juillet au 15 août 2025.

Billie-Jeanne CROCE est venue du 7 au 11 juillet, puis du 1^{er} au 14 août, afin de faire les archives comptables et facturation.

Pas de poste à pourvoir

Du fait de la réorganisation du service, il y a un poste de chef de service à temps plein gelé

3. Activité du SSE 94

Service d'Investigation Educative

Fin juillet, 196 mesures facturées au SIE.
L'activité ne sera pas faite due à la vacance de poste.

Le SIE est en attente des ordonnances du 91.

Réparation Pénale

Fin juillet, 120 mesures sont facturées.
Au 31 août 2025, il y a 167 mesures en attente. Les postes vacants en début d'année 2025 ne permettront pas de faire l'activité.

Assistance Educative en Milieu Ouvert

Fin juillet, l'AEMO a quasiment fait la moitié de son activité. D'ici la fin de l'année 2025, on devrait atteindre 80% de l'activité.

Il y a un manque d'ordonnancement tant sur l'AEMO que sur le SIE. A ce jour, il n'y a pas d'explication à ce sujet.

4. Nomination membre CSSCT

À la suite de la démission du service d'Alexandra MERIC et à la démission de Mireille EKOBO du CSE, deux postes d'élus du CSE sont à pourvoir au sein de la CSSCT.

Candidats : Elise MOINARD

A l'unanimité des membres présents, Elise MOINARD est nommée au sein de la CSSCT.

5. Information et consultation des plans et devis validés (projet Immo)

Les élus sont consultés sur le projet immobilier d'Olof Palm. Les plans et les devis sont portés à la connaissance des membres élus en date du 18 septembre 2025.

Concernant le plan :

- Quel est le volume utile pour chaque activité nécessitant du stockage dans ce local archive ?
- Le local des archives servira à tout ce qui peut être utile à la consultation (si non dématérialisé) et pour exploitation. Pour ce qui est du reste, les dossiers et documents seront archivés dans les locaux archives à Sucy.

La Fondation a la volonté de dématérialiser les archives et la majorité des documents.

- La salle détente correspond à la cuisine et la salle de restauration. La surface représente la moitié de la salle de réunion actuelle.
Dans les nouveaux locaux, il n'est pas possible de mettre un four pour une question de sécurité. Des micro-ondes seront à disposition.

Le mur séparateur entre la salle détente et la salle de réunion ne peut pas être amovible car c'est un mur coupe-feu.

- L'espace se situant devant la salle d'activité ne sera pas un espace d'attente mais l'usage qui lui sera réservé n'est à ce jour pas défini.
- Le bureau de la comptabilité semble être trop petit, tant en surface puisqu'il est prévu pour deux postes ainsi qu'en terme de mobilier. Est-ce possible de changer avec un autre bureau ?
- Inversion sur les plans entre le bureau des psychologues et du chef de service AEMO, ainsi que les deux bureaux AEMO

Actuellement, sur ces points, seul le bureau de la comptabilité semble difficile à changer.

Concernant les devis :

- Le devis retenu ne comprend pas le mobilier qui sera acheté par les chefs de service. Les élus demandent à être consultés pour les devis du mobilier (type et coût du mobilier).

Les élus doivent rendre leur avis avant le 17 octobre 2025 au plus tard. Les élus sont en attente de plus de précisions sur l'ensemble des points soulevés lors de cette séance afin d'être en mesure de rendre un avis.

6. Projet immo, calendrier des échéances et questionnement du parking

A la suite de l'avis du CSE, le Président de la Fondation donnera ou non son accord quant aux travaux.

Il y a un délai maximal de 4 mois correspondant aux délais administratifs. Puis il faut envisager 3 mois de travaux. Au plus tard, une arrivée sur site pourra se faire à Olof Palm en mai 2026.

Concernant le parking de Olof Palm, il y a 25 places de parking. Elles sont réservées aux voitures de service. Dans la mesure du possible, les salariés dépositaires d'une carte mobilité inclusion « stationnement » seront également prioritaires pour accéder aux places restant à disposition.

Questionnement sur les possibilités pour faciliter les stationnements des salariés :

- Utilisation des voitures de service par les salariés
- Réflexion sur la location d'un parking à proximité

Un travail de recensement doit se faire auprès des salariés afin de savoir si les habitudes de transports vont changer et le choix de chacun quant à posséder une voiture de service.

7. Les échéances pour rendre la réparation pénale et la comptabilité

La réparation pénale a déménagé dans les locaux de Créteil le 22 septembre 2025. Le local devrait être rendu à la PJJ courant octobre 2025.

Concernant la comptabilité, au vu du stockage actuel, le local va encore être gardé. Le bail peut être prolongé sans pour autant être réengagé.

8. Voitures vandalisées, quelles sont les options envisagées ?

Trois voitures de service ont été endommagées dernièrement (vol de banquettes) sur le parking de Créteil. La direction fait le constat que ce sont toujours les mêmes modèles de voitures qui sont vandalisées. Le stationnement étant plus sécurisé à Choisy, lesdits véhicules, une fois réparés, y seront affectés. En remplacement, le site de Créteil récupèrera trois voitures de Choisy d'un autre modèle.

9. Une formation Share Point est-elle prévue, le matériel est-il suffisamment puissant ?

Une formation Share Point aura lieu lorsque toute la Fondation aura basculé sur Share Point. Le SSE du Val de Marne est passé rapidement sur Share Point car les serveurs risquaient de lâcher et de perdre toutes les données.

Le matériel informatique n'est pas forcément adapté à tous les postes, notamment pour le secrétariat. Un certain nombre d'ordinateurs du 91, plus récents que ceux du 94, pourra nous être alloué.

10. Date CSEE décembre 2025 à modifier

La date initiale étant le 18 décembre 2025, il faut la modifier du fait des congés de fin d'année mais également du fait des élections professionnelles.

La réunion du CSEE aura donc lieu le jeudi 4 décembre 2025 à 14h.

11. Questions diverses

- Concernant les coupures de courant, les chefs de service vont en discuter au sein de leurs équipes afin de prendre des précautions et d'être vigilants sur l'utilisation des chauffages.

- Projet de moment convivial par le CSE

Le CSE souhaite organiser un buffet déjeunatoire le mardi 2 décembre 2025 à Créteil. Les élus demandent la possibilité de l'organiser entre 12h et 14h. Ils demandent aussi s'il sera possible que les pluri/réunions puissent être décalées pour libérer du temps aux salariés entre 12h00 et 14h00 et ainsi libérer la grande salle de réunion de Créteil sur ce créneau horaire.

Sur le principe, le Président du CSE est d'accord et informera les chefs de service.

Fin de la séance à 16h45

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

**Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
Du 25/09/2025 à 16h**

Présents :

- Monsieur SACCO, Président de la CSSCT
- Madame MOINARD, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Absents :

- Pas d'absent

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président de la CSSCT et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du compte-rendu de la CSSCT.

Début de la réunion à 16h50

1. Approbation du dernier compte rendu de la CSSCT

Le compte rendu de la CSSCT du 7 avril 2025 a précédemment été validé lors du CSE du mois de mai 2025.

2. Suivi des AT/ATJ

Un état annuel des accidents de travail (AT) est tenu à jour par Mme VINCENT afin d'analyser les causes des AT et les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour réduire le nombre et la nature des accidents de travail.

A ce jour, ils sont peu nombreux et aucune mesure de prévention ne peut être envisagée.

En janvier 2025, il y a eu 3 AT pour raison de chute de verglas, chute de vélo et accident de moto.

En février 2025, malaise d'un salarié sur site.

En juin 2025, accident de voiture subi par un salarié.

En septembre 2025, glissade suivie d'une chute d'un salarié dans le service.

3. Suivi du DUERP et du programme de prévention (suivi des actions PAPRIACT)

Les élus souhaitent ajouter au DUERP (Document Unique d'Evaluation des risques professionnels) un point sur les risques pour la santé et la sécurité des salariés par rapport aux événements climatiques.

Depuis plusieurs années se répètent en effet des épisodes de canicules et ou de grand froid. Les risques ayant été identifiés et évalués, un chapitre sera rajouté au DUERP.

Au vu de la réorganisation du service de Créteil avec l'arrivée des salariés et des activités de la comptabilité et de la réparation pénale, il nous apparait important de rajouter les risques potentiels engendrés par les activités de ces services. Le DUERP va donc être mis à jour.

4. Possibilité de mise à disposition de trousse de secours dans les voitures de service

Il y a eu une erreur de transcription lors de l'établissement de l'ordre du jour de la CSSCT. Ce point était initialement nommé « possibilité de mise à disposition de trousse de secours lors des sorties éducatives » et non pour les voitures de services.

A ce jour, il n'y a en effet aucune trousse de secours mise en place lors des sorties éducatives. Afin d'être aux normes, il faut se renseigner sur la réglementation et sur ce qui est possible d'utiliser (pansement, bandage, pansement compressif...).

5. Questions diverses

- Nomination de la secrétaire de la CSSCT

Elise MOINARD est nommée secrétaire à l'unanimité des membres présents.

- Quid du défibrillateur de la RP ?

Est-ce qu'il est possible de le mettre au niveau de la sortie de secours de Créteil ? A vérifier s'il est obligatoire de le fixer ou s'il peut uniquement être posé ?

Fin de la séance à 17h15



Elise MOINARD
Secrétaire de la CSSCT.

Guillaume SACCO,
Président de la CSSCT.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 16/10/2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Madame QUINTARD, titulaire liste NS, excusée

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 14h15.

1. Validation des derniers PV

Le procès-verbal du CSE et le compte-rendu de la CSSCT du 25/09/2025 sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Le 01/09/2025, Valérie MICARD a quitté le service d'AEMO de l'équipe nord, et a intégré le service d'investigation Educative dans l'équipe SIE 1 en CDI à temps plein.

Pas de poste à pourvoir

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

Le 08/09/2025, Arrivée de Anne-Sophie LECOMTE, éducatrice spécialisée en CDI à temps plein.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

Le 01/09/2025, Arrivée de Emma RIVOLLIER-LE MAT, psychologue en CDI à 0,40 ETP.

Le 01/09/2025, prolongation du CDD de Alexandra CONTINO, chef de service éducatif, jusqu'au 30 novembre 2025, en remplacement de Jennifer ALVAREZ-PRAMOS.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Pas de poste à pourvoir

Pour l'ensemble des équipes d'AEMO l'activité se maintient sur le service. La liste de différés augmente petit à petit.

Réparation pénale

Départ de Nadej AOUMMIS le 26 septembre 2025

1 poste de travailleur social en CDI à temps plein

Equipe technique

1 poste d'agent technique à 0.5 ETP gelé par la direction

Administration

Pas de poste à pourvoir

Du fait de la réorganisation du service, il y a un poste de chef de service éducatif à temps plein gelé

3. Activité du SSE 94

Les tableaux d'activités n'ont pas pu être fournis aux élus en raison d'un souci informatique sur le logiciel ALFA PPJ.

Service d'Investigation Educative

Les mesures de SIE confiées par le département de l'Essonne au SSE 94 commencent à arriver. A ce jour, il y a une dizaine de mesures attribuées sur la trentaine concernées.

Réparation Pénale

Le service de la réparation pénale est sur-mandaté et même avec un effectif au complet, toutes les mesures ne pourraient pas être exercés.

Des mesures collectives sont effectuées sur certains thèmes, cela permet de prendre en charge plus de mesure pour autant cela ne permet pas d'absorber le nombre de mesure en attente.

4. Organisation du pôle secrétariat de Créteil

Entre le moment où l'ordre du jour a été fait et le CSE de ce jour, il y a eu une réunion du pôle secrétariat du service. Par conséquent la question initiale a été modifiée.

La question initiale était « que faire de la surcharge de travail des secrétaires ». Pour autant, au vu des éléments apportés par les chefs de service, il est mis en avant qu'il n'y a pas de surcharge. Il n'y a pas un consensus au niveau des secrétaires et toutes ne disent pas qu'il y a une surcharge. La Direction a notion des difficultés liées au matériel informatique.

Les chefs de service vont faire le point avec chacune de leur secrétaire pour évaluer leur charge de travail.

Goundo SACKO et Anne-Sophie JONQUET vont être en soutien des secrétaires et évaluer les conditions de travail.

Au niveau institution, le poste occupé par Madame DOS SANTOS GUARDA n'a pas été défini en termes de mission depuis la réorganisation du SSE 94 du 31 mars 2025. Toutefois ce poste n'a pas vocation à perdurer dans le temps et n'existera plus à partir de janvier 2026.

L'organisation du travail est à requestionnée. Par exemple, pour la rédaction d'un rapport, la secrétaire arrive en 3^{ème} position, ce qui induit qu'elle a un travail de relecture et de correction. Les premières corrections doivent être faites par le travailleur social puis par le chef de service. Une secrétaire ne peut pas passer deux heures sur un rapport, ce qui peut être le cas actuellement.

Il est important que chacun puisse factueliser pour que le travail puisse être évalué en conséquence.

Le Président du CSE évoque aussi que l'intimité de l'équipe est importante et qu'il y a une souplesse possible en équipe.

Difficile d'évaluer le mal-être du pôle secrétariat au-delà des difficultés matérielles. Il est important que chaque salarié comprenne que tout le monde subit les mêmes difficultés.

Pour rappel, le SSE devait basculer plus tard sur Sharepoint mais qu'au vu de l'état des serveurs, il a fallu faire ce changement immédiatement.

Au sein de la Fondation, il y a des services où il y a 12 travailleurs sociaux pour une secrétaire. A ce jour, au SSE 94, les postes de secrétaires ne sont pas en surcharge de travail et le nombre de travailleurs sociaux par équipe en moyenne est de 7 travailleurs sociaux par secrétaire.

Quelles sont les outils pouvant être proposés aux secrétaires et aux salariés dans l'attente d'une formation Sharepoint?

Pour rappel, cette formation ne pourra être effectuée qu'après la bascule totale de tous les établissements et services de la fondation sur sharepoint qui devrait se faire d'ici une année.

Pour information, sur l'intranet, il y a toutes les procédures de la Fondation. Pour Sharepoint, il y a un tuto dans « procédure et tuto ».

Nous proposons à la Direction de mettre à disposition ce document en version papier.

La Direction doit évaluer les conditions matérielles du pôle secrétariat. Tout le monde s'accorde sur le fait que les conditions de travail sont dégradées.

Au départ à la retraite de Madame LORILLU, la PJJ diminue le temps de travail faisant passer ce poste de 0,60 ETP à 0,30 ETP.

Le SSE était surdoté au niveau du temps de secrétariat.

Le poste occupé par Madame DOS SANTOS GUARDA, qui en surplus, viendra en soutien à l'équipe EST jusqu'en décembre 2025, sous couvert de la validation en CODIR.

5. Questions diverses

A) Un salarié a saisi le CSE afin de faire part de son mal-être au travail

La Direction a besoin de comprendre les blocages afin de pouvoir accompagner les salariés.

Les élus sollicitent la Direction afin de savoir ce qu'il serait possible de mettre en place pour soutenir ce salarié. Le Président du CSE a pour seul levier de lui prendre rendez-vous à la médecine du travail. Au retour de l'arrêt de maladie de ce salarié, la Direction fera le nécessaire et fera part de ses inquiétudes au médecin du travail.

Le passage d'un ergonome pourrait également permettre de proposer de meilleures conditions de travail à ce salarié.

B) Mise en place d'un 2^{ème} défibrillateur sur le site de Créteil, au niveau de la sortie de secours.

C) Les élus transmettent leur avis concernant le plan et le devis validés concernant le local Olof Palme à Créteil

AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUR LE PLAN ET LE DEVIS VALIDES CONCERNANT LE LOCAL OLOF PALME A CRETEIL

Les représentants du personnel émettent un **avis réservé** quant au plan concernant le local Olof Palme à Créteil.

Dans l'ensemble, le plan proposé est adapté à la plupart des besoins du service. Néanmoins, lors du CSE en date du 25 septembre 2025, les élus ont soulevé différents points et les ont soumis à la Direction du SSE du Val de Marne.

Cependant, nous estimons que les dernières réponses apportées par la Direction du SSE du Val de Marne ne sont pas satisfaisantes.

- Concernant le stockage et la mise en place d'armoires dans la zone d'attente éloignée de l'accueil, il nous apparaît important de s'assurer de cette possibilité auprès de l'architecte.
- Concernant le coffre-fort nécessaire à la comptabilité, nous comprenons que selon le montant détenu, les obligations ne sont pas toutes identiques. Pour autant, le montant actuel de la caisse présente au SSE du Val de Marne dépasse le montant de 1600€. De ce fait, il y a une obligation à avoir un coffre-fort, adapté au contenu.
Ainsi, l'emplacement et le choix du coffre-fort n'a pas été anticipé dans les plans proposés.
- Concernant le bureau de la comptabilité, le plan actuel proposé ne permet pas d'accueillir 2 salariés ETP et le mobilier nécessaire à cette activité. Les conditions de travail ne seront pas adaptées dans cet aménagement.
- Au vu de la nécessité de réaménager le bureau de la comptabilité sur le plan actuel, les représentants des salariés souhaitent que cette réorganisation soit décidée bien en amont du déménagement. En effet, ce changement impliquerait, en plus des 2 salariés ETP de la comptabilité, une modification pour 2 autres salariés ETP.
- Concernant la salle détente, nous aurions souhaité avoir la capacité d'accueil (nombre de place assise) de cet espace. En effet, il nous apparaît important de transmettre cette information aux salariés, afin de pouvoir se projeter.

Concernant le devis proposé pour les travaux, les représentants des salariés émettent un **avis favorable**.

Les représentants du personnel du CSE

Fin de la séance à 16h20.

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 20/11/2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

Pas d'absent

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 13H45

1. Validation des derniers PV

Le Procès-Verbal du CSEE du 16 octobre 2025 est validé à l'unanimité des membres élus présents, en apportant telle précision sur le point 3 - Activité de la réparation pénale « Le service est sur-mandaté. Même si l'équipe était au complet, les mesures ne pourraient pas être exercées car trop de mesures et pas la possibilité d'aller au-delà de la norme ».

Il faut également rajouter les éléments suivants dans le point 3 - Activité du service

« **Assistance Educative en Milieu Ouvert**

L'activité se maintient sur le service. La liste de différés augmente petit à petit ».

Le fichier audio du 16 octobre 2025 est effacé ce jour en présence du président du CSEE et des élus.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Le 16 octobre 2025, arrivée de Mathilde TURC, stagiaire EJE

Le 27 octobre 2025, arrivée de Sabrina LEMDIMIGH, stagiaire CAFERUIS

Pas de poste à pourvoir

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

Le 20 octobre 2025, arrivée de Aurélie GRATIOT, EJE

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

Renouvellement du contrat CDD de Alexandra CONTINO jusqu'au 30 novembre 2025.

Le 20 octobre 2025, arrivée de Kaïna MARIE-JEANNE, stagiaire EJE

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Pas de poste à pourvoir

Réparation pénale

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Equipe technique

1 poste d'agent technique à 0.5 ETP gelé par la direction

Administration

Pas de poste à pourvoir

Du fait de la réorganisation du service, il y a un poste de chef de service à temps plein gelé

3. Activité du SSE 94

Service d'Investigation Educative

L'activité réalisée en fin d'année devrait être de 90%. La totalité de l'activité ne sera pas faite due à la vacance de poste.

En septembre 2025, 250 mesures sont facturées.

Réparation Pénale

Sur la projection de fin d'année, l'activité montera à 80%. Le manque d'activité est dû à la vacance de poste. L'équipe n'a pas été au complet durant toute l'année.

Il y a 185 mesures en attente.

Au 30 septembre 2025, il y a 168 mesures facturées.

La PJJ regrette le décalage entre le nombre de mesures exercées en cours et le nombre de mesures facturées. Cela fait suite aux soucis informatiques notamment avec le logiciel ALFA - PPJ. Une vigilance est à apporter à ce niveau.

Assistance Educative en Milieu Ouvert

Fin octobre 2025, nous sommes à 67% de l'activité. Actuellement, pour l'année 2025, le taux de mesures exercées est de 80%.

L'activité ne sera pas faite, cela est également dû à la vacance de poste.

Le Président du CSEE va proposer à Mme JONQUET d'être présente au prochain CSEE afin de faire le point sur l'évolution de l'ordonnancement, car c'est elle qui est davantage plus à même de répondre sur ce sujet.

4. Interrogation concernant la note d'information sur les stagiaires (7/10)

Les Référents Paie ont été destinataires d'une note d'information concernant les frais professionnels des stagiaires.

Cette note met en avant le fait que les stagiaires bénéficient des mêmes droits que les salariés. Cependant, dans le même document, il est noté que les stagiaires n'ont pas les mêmes remboursements selon s'ils sont gratifiables ou non. Par exemple, pour les transports le stagiaire gratifié sera remboursé à 50%, tandis que le stagiaire non gratifié sera remboursé à 100%.

De plus, afin de bénéficier des tickets restaurant, tout stagiaire devra fournir un justificatif de repas.

Tous les Référents Paie ont fait remonter des incohérences à la Direction Générale, mettant en avant l'absence d'équité. A ce jour, ils n'ont pas reçu de réponse de la DRH.

Différentes directions ont également été interpellées à ce sujet.

La Direction doit mettre ce point à l'ordre du jour du CODIR, afin de vérifier la communication auprès des équipes car seuls la direction et les référents paie ont été destinataires de cette note.

La Direction Générale explique qu'elle doit mettre en place des arbitrages d'harmonisation au sein des différents services. Par exemple, le transport n'est remboursé que sur justificatif d'un Pass Navigo.

Les Référents Paie questionnent la procédure. Monsieur SACCO dit qu'il faut appliquer cette note à l'arrivée des prochains stagiaires. Il reviendra vers la Référente Paie quand il aura davantage d'informations.

Cette note doit être diffusée auprès des chefs de service, qui pourront le relayer aux salariés. Monsieur SACCO va transmettre l'information.

5. Point travaux Olof Palme

Les travaux sur le site ont commencé.

Il y a eu une réunion sur le site en présence de la Direction, des chefs de service et de Madame Annie GUILLOT, responsable patrimoine et service technique.

Une autre réunion devait avoir lieu le 18 novembre 2025, mais a été reportée par les artisans au 24 novembre 2025, car certains travaux n'étaient pas exécutés.

Monsieur SACCO transmet le dernier plan validé aux membres élus. La cuisine sera aussi faite par l'entreprise de travaux. Les demandes des élus ont été entendues et certains points ont été pris en compte.

L'ascenseur sera ouvert au public de 9h à 17h30. Il y aura un interphone en bas du bâtiment pour l'accès des familles.

Concernant les parkings, la Direction réfléchit toujours à la possibilité de louer des places de parking. A ce jour, les places de parking sous-terrain ne sont pas encore déterminées. Les voitures de service y seront gardées.

Pour les vélos, la Direction va s'assurer de la possibilité d'avoir un espace soit devant le bâtiment soit au sein de notre parking sous-terrain.

6. Validation des chèques cadeaux

Pour cette année 2025, le montant des chèques cadeaux est de 12095.90 €. Le montant alloué sera transmis aux salariés lors du moment convivial. Les élus ont fait le choix de maintenir les tranches de salaires afin qu'il y ait une équité auprès des salariés et de distribuer 190€, 180€ ou 170 €. Les stagiaires auront 60 €. 10 € seront versés pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus.

Nouvelle Lune, notre prestataire, a mis en place un jeu 100% gagnant pour toute personne bénéficiant des chèques cadeaux via leur site.

Le CSE propose aussi une surprise aux salariés, ayant pour montant 2095,90 €. Cette surprise sera annoncée lors du moment convivial du 2 décembre 2025.

7. Questions diverses

- Question autour de l'AEMO Renforcée ?

Plusieurs salariés ont demandé si le service allait exercer des mesures d'AEMO renforcée. En 2026, le service exercera 10 % de mesures d'AEMO renforcée, à la demande du Département.

La DPEJ a demandé au service de modifier leur Budget Prévisionnel, à moyen constant. C'est-à-dire qu'il faut enlever des mesures d'AEMO pour pouvoir faire des AEMO Renforcées. Une mesure d'AEMO renforcée équivaudra à deux mesures d'AEMO.

Il va y avoir une réunion entre tous les opérateurs afin de faire le point sur ce sujet et de mettre en place un process commun.

La réflexion se fera aussi avec les salariés par le biais d'éventuels groupes de travail. La Direction souhaite impliquer les salariés dans cette réflexion.

La Direction va communiquer à ce sujet auprès des salariés.

Fin de la séance à 16 heures 15.

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

**Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
Du 20/11/2025 à 16h**

Présents :

- Monsieur SACCO, Président de la CSSCT
- Madame MOINARD, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Absents :

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président de la CSSCT et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du compte-rendu de la CSSCT.

Début de la réunion à 16h15

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la CSSCT du 25 septembre 2025 a été validé lors du CSE du 16 octobre 2025.

De ce fait, le fichier audio du 25 septembre 2025 est effacé ce jour en présence du président de la CSSCT et des élus.

2. Suivi des accidents du travail et mise à jour du DUERP

Un état annuel des accidents de travail (AT) est tenu à jour par Mme VINCENT afin d'analyser les causes des AT et les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour réduire le nombre et la nature des accidents de travail.

En date du 23 septembre 2025, chute d'une salariée dans le service. Il n'y a pas eu d'arrêt de travail.

En date du 6 novembre 2025, en se rendant au service, une salariée a eu une collision avec une trottinette sur le trottoir alors qu'elle était à pied. Il n'y a pas eu d'arrêt de travail et cette déclaration sera définie en « Accident de Trajet ».

A ce jour, il y a eu 7 accidents de travail sur 2025, dont 5 en tant qu'accident de trajet. Sur ces 7 accidents de travail, il y a eu 2 arrêts de travail : un sur un accident de trajet et un sur un accident de travail.

Les accidents de travail de l'année en cours sont des AT de la « vie courante » n'émanant pas d'un comportement ou d'un environnement accidentogène qui doit être travaillé. De ce fait, il n'y a pas d'ajout à faire sur le DUERP

Il sera nécessaire de retravailler le DUERP entre la Direction et les élus, en dehors des accidents du travail.

3. Trousse de secours pour les sorties éducatives

Les élus ont remis ce point à l'ordre du jour après avoir consultés les obligations légales. Au sein de ces trousse, seront mis :

- Compresse,
- Pansements,
- Bandes,
- Écharpes,
- Ciseaux,
- Sérum physiologique en unidose,
- Gants à usage uniques,
- Couverture de survie.

Ces trousse seront à disposition dans chaque équipe et seront à prendre lors des sorties éducatives. Les élus tenteront de les faire les plus légères et petites possible.

4. Elus questionnent la venue d'un ergonome afin d'évaluer les conditions de travail des salariés rencontrant des difficultés sur le poste de travail

Les élus du CSEE souhaitent solliciter la médecine du travail afin de faire venir un ergonome du travail. La Direction s'engage à faire cette demande au plus tôt.

La Direction explique qu'il n'y a pas à ce jour de remontée de difficulté en termes de posture. Beaucoup de changements ont eu lieu cette année au sein du Service de Créteil avec l'arrivée de la Comptabilité, de la Réparation Pénale et le départ de l'ancienne équipe 3. Les conditions de travail de plusieurs salariés ont donc été modifiées en s'adaptant à la configuration des locaux du SSE 94.

Les élus mettent en avant l'importance de la bienveillance et bienveillance auprès des salariés et demandent que cela se fasse rapidement.

Au vu du proche déménagement de Créteil, la question se pose sur la pertinence de mettre en place une visite de l'ergonome. Monsieur SACCO va les interroger sur les délais.

Dans l'attente de ce déménagement, la Direction va proposer des aménagements aux salariés rencontrant des difficultés sur leur poste de travail,

5. Questions diverses

➤ **Code d'accès à la BDESE**

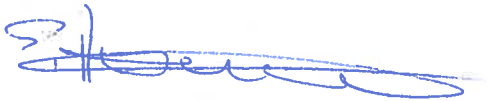
Monsieur SACCO a transmis les codes d'accès à la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE) aux élus.

La BDESE rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales de la Fondation.

➤ **Procédure d'évacuation**

À la suite des formations incendie, la procédure est à revoir sur différents points. Les élus proposent de lister les différents points à modifier et d'en rediscuter au prochain CSSCT.

Fin de la séance à 16 heures 50



Elise MOINARD
Secrétaire de la CSSCT.

Guillaume SACCO,
Président de la CSSCT.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 4/12/2025 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Pas d'absent

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 14H00

1. Validation des derniers PV

Le PV du CSE du 20 novembre 2025 est validé à l'unanimité des membres élus présents. Le Compte-Rendu de la CSSCT du 20 novembre 2025 est également validé à l'unanimité des membres élus présents.

Les fichiers audios du 20 novembre 2025 sont effacés ce jour en présence du Président du CSEE et des élus.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Pas de poste à pourvoir

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

CDD arrêté au 30 novembre 2025, transformé en CDI au 1er décembre 2025 pour Alexandra CONTINO, cheffe de service

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI, à 0.40 ETP.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Départ de Nathalie LABIDI-VALADIER, cheffe de service au 30 novembre 2025

Au 1^{er} décembre 2025, le poste sera pourvu par Madame Jennifer ALVAREZ-PARAMOS, actuellement en congé parental

Pas de poste à pourvoir

Réparation pénale

Rose BOUNDIO, apprentie Educatrice Spécialisée, arrivée le 5 novembre 2025 auprès de Céline ISKENDERIAN

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Equipe technique

1 poste d'agent technique à 0.5 ETP gelé par la direction

Administration

Pas de poste à pourvoir

Du fait de la réorganisation du service, il y a un poste de chef de service à temps plein gelé

3. Activité du SSE 94

Service d'Investigation Educative

La Direction a fait le point avec les secrétaires concernant les mesures différées sur le service de l'investigation.

Au 4 décembre 2025, il y a 24 mesures en différé sur le SIE. Les équipes ont commencé à exercer les mesures émanant du 91. Ces mesures sont exercées sur la base du volontariat.

Réparation Pénale

La PJJ questionne le service sur les modalités d'attribution des mesures. En effet, la Direction du SSE 94 a fait le choix d'attribuer à date de réception et non à date de décision.

Il y a deux raisons à ce choix

- Dans les notifications, il était stipulé qu'il y avait 6 mois de délai pour attribution au service.
- Deuxième raison : Le chef de service explique aussi le délai d'attribution car les familles ne se saisissent pas des réquisitions. Si les familles ne se rendent pas à ce rendez-vous, l'attribution ne peut se faire. Il met en avant le côté éducatif pour expliquer son ordre d'attribution.

La PJJ n'est pas satisfaite des délais d'attribution. Certaines mesures de 2024 ne sont pas attribuées car le service attribue à date de réception et priorise les familles qui se sont rendues aux réquisitions.

Dorénavant, la PJJ souhaite que les attributions se fassent à date de décision.

Assistance Educative en Milieu Ouvert

La Direction a fait le point avec les secrétaires concernant les mesures différées sur chaque équipe

Au 4 décembre 2025,

- Sur l'équipe NORD : 4 différés
- Sur l'équipe OUEST : 10 différés
- Sur l'équipe EST : 14 différés

Les autres SAH sont également en sous-ordonnement. L'OSE a fait des passations de mesures sur le SSE.

Les services de la DPEJ sont en difficultés pour maintenir leurs équipes. Par conséquent, les évaluations ne sont pas faites. Il y a aussi un retard de traitement au niveau du greffe central. Ceci peut expliquer le peu de différés.

4. Vétusté du matériel informatique, un remplacement est-il prévu ?

Le 9 décembre 2025, une partie du matériel informatique va être changée. Les ordinateurs proviennent du SSE 91. Ce sont des ordinateurs portables. Ils vont être attribués sur les postes nécessitant ce changement.

~~Les ordinateurs portables seront suffisamment puissants pour que les différents logiciels puissent fonctionner.~~

Chaque salarié devra faire la demande auprès de la Direction pour demander le matériel nécessaire pour l'ergonomie (double écran, rehausseur d'écran...).

À la suite de la réorganisation du service de Créteil, il y a de nouveau des soucis au niveau d'Internet. Il n'est pas possible d'augmenter le réseau Fibre sur le service de Créteil au vu du futur déménagement.

La direction nous rassure et confirme que le débit internet sera pris en compte pour les locaux de Olof Palme et sera suffisant pour subvenir aux besoins des salariés.

Les salariés rencontrant actuellement des difficultés à ce niveau doivent faire un ticket au support informatique afin de voir s'il y a des possibilités d'amélioration du problème en attendant le déménagement.

5. Présence de nuisibles à Choisy le Roi, interrogation sur le traitement en cours

Il y'a à nouveau des nuisibles sur le site de Choisy le Roi malgré les passages réguliers d'une société de dératisation. La Direction a eu cette information lorsque l'ordre du jour a été fait et n'en avait pas connaissance auparavant.

La Direction va prendre contact avec le prestataire. Elle va aussi se renseigner pour changer de prestataire car il paraît étonnant que des nuisibles soient encore présents si les traitements effectués sont adaptés.

6. Les élus questionnent l'obligation d'assister au GAP/ Représenter les conditions de dispense

Pour les dispenses, au-delà des absences justifiées (conгés, arrêt maladie), seules les audiences et les formations peuvent permettre de ne pas être présent lors des séances de GAP.

Certains salariés viennent en GAP du fait de l'obligation et peuvent mettre mal à l'aise l'ensemble du groupe et sa dynamique.

L'obligation reste d'actualité. La Direction va quand même se questionner sur les raisons qui peuvent mettre à mal les salariés de participer à ces groupes de travail.

Une équipe d'AEMO a sollicité la mise en place d'un GAP en interne de l'équipe. Néanmoins le fait de rester en équipe peut amener à reproduire des réunions pluri. Les chefs de service sont de cet avis et ne sont donc pas favorables à la mise en place des GAP en interne de l'équipe.

Actuellement, les GAP sont inter équipe et se déroulent sur un temps de travail différent d'une équipe pluri, ce qui permet une ouverture d'échanges, de pratiques.

Il faut que cet outil reste bénéfique pour les salariés et que cela soit une plus-value pour eux.

Les bilans de fin d'année en GAP vont permettre à la Direction de voir l'évolution possible sur ces temps et pourra envisager de mettre plusieurs GAPPEURS si cela est nécessaire, en fonction des retours des groupes.

Si les salariés ne sont pas présents et n'ont pas de justifications valables, ils sont considérés comme absent. La Direction discutera avec le salarié absent pour comprendre ce qu'il en est.

La Direction fera une communication à la suite des bilans effectués lors des dernières séances de GAP.

Les secrétaires n'ont plus de temps de GAP. Cela fait suite à leurs demandes d'arrêter car cela ne leur convenait pas, et ne répondait pas à leurs attentes par rapport à leurs pratiques professionnelles.

Le personnel administratif ne semble pas être pris en compte dans l'accompagnement pour l'évolution de leurs pratiques professionnelles. Il y a des réunions regroupant certaines professions mais elles ne permettent pas d'échanger sur leurs pratiques. Cela serait à réfléchir au niveau institutionnel.

Il n'y a pas de formation mise en place par la fondation pour le personnel de la comptabilité. Il est vrai que le GAP est lié aux charges mentales et émotionnelles donc adapté aux travailleurs sociaux. Pour le personnel comptabilité, la direction doit être force de proposition car il a le sentiment d'être livré à lui-même et cela est tout aussi difficile à porter.

Les chefs de service ont également un temps d'analyse de pratiques professionnelles. Au vu des différents changements sur l'année 2025, ce temps s'est transformé en « aide à l'accompagnement aux changements », auquel participent également le Directeur et la Directrice Adjointe.

Du fait que les psychologues ont des supervisions à l'extérieur, l'ensemble des psychologues ont fait le choix de ne pas avoir de GAP au sein du service. Il y a des rencontres entre les psychologues du SIE et de l'AEMO avec la Direction et les chefs de service.

7. Interrogation concernant le stationnement sur Olof Palme

À la suite du dernier CSE, Monsieur SACCO a fait le point avec Madame QUEVRIN par rapport à l'information donnée sur la location d'un parking. Cela reviendrait à 15000€ par an. Cette ligne budgétaire ne peut pas entrer dans le PPI.

Ce point reste une priorité essentielle.

Le Plan CUV (Contrat d'Utilisation de Véhicules) vient de paraître. A coût modeste, il y a possibilité de rentrer avec un véhicule de service à son domicile. Ce plan ne concernerait que les travailleurs sociaux.

Il reste la question du parking sous-terrain, à savoir s'il y aurait possibilité de louer davantage de places.

8. Présentation BP 26 CSE

Les élus souhaitent avoir une présentation des Budgets Prévisionnels du Service et non ceux du CSE comme indiqué sur l'ordre du jour, il s'agissait d'une erreur. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CSE.

9. Calendrier des prochaines réunions

Du fait du report des élections professionnelles, les élus restent en poste jusqu'en mars 2026 au plus tard.

Les prochaines réunions du CSE auront lieu le :

- Jeudi 22 janvier 2026 à 14 heures
- Jeudi 19 février 2026 à 14 heures
- Jeudi 19 mars 2026 à 14 heures

La prochaine réunion de la CSSCT aura lieu le :

- Jeudi 19 février 2026 à 14 heures

10. Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de la séance à 16h15.

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.